



Vous voulez savoir pourquoi j'ai une gueule de bois? Lisez la chronique sur les animaux domestiques en page C 8. Le voisin de droite est aussi responsable de mon état avec son énigme sur les fils du frère à Girard! Et le philatéliste Raymond Dubé n'améliore pas ma santé en faisant un retour de quatre siècles dans l'histoire. Et pour reprendre mes sens, on demande de solutionner quelques problèmes: la chronique d'échecs, les mots croisés, le bridge et le mot mystère pendant que mon horoscope m'annonce rien de bon pour la journée. Pauvre vie de chien! Pages C 8 et C 9.

ARTS

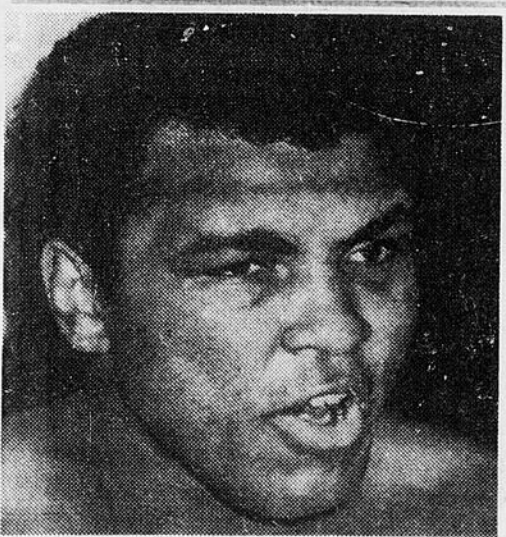


A chacun son "Quotidien" et les arts seront bien suivis! Voilà un proverbe que vous devriez apprendre par cœur, connaître sur le bout des doigts parce que c'est vrai! Cette semaine encore Yvon Paré a remué vents et marées pour vous procurer les dernières nouvelles artistiques de notre royaume. Il a passé une charmante soirée en compagnie de Guy Trépanier, un jeune auteur-compositeur qui chantait dans le coin cette semaine. Il est allé assister à l'enregistrement de "Voix et rythmes du pays". Il est aussi question des Jeunes musicales du Canada, d'un livre de Jacques Lanzmann: "Le têtard" et des chroniques habituelles...

DOSSIER

Le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Keith Spicer, ne lâche pas! Il vient de faire l'autopsie du bilinguisme devant les membres de la Quebec Society of Upper Canada, à Toronto. "Je crois qu'il nous faut agir vite pour éviter que le débat sur le "bilinguisme" dans les airs ne fasse oublier tout le terrain déjà gagné sur tant d'autres fronts de la réforme linguistique." A lire en page C 20

SPORTS



Au surlendemain de son combat contre Ken Norton, où il a conservé son titre de champion mondial des poids lourds, Muhammad Ali a annoncé qu'il tirait sa révérence pour se consacrer à la vocation de prédicateur de l'Islam. A lire en page B1.

SOMMAIRE

- Arts et spectacles C 1
- Annonces classées B 8
- Bandes dessinées D 3
- Bourse B 7
- Bridge C 8
- Cinéma C 10
- Décès B 9
- Echecs C 8
- Finance B 6
- Horoscope C 9
- Mots croisés C 8
- Mot mystère C 9
- Patron B 8
- Sports B 1
- Télévision C 2

MINI-LOTO
44873
INTER-LOTO

2661525	2409297
3493120	2861800
3360528	3272008
3319193	3283387

Quelques points à régler

La médiation semble piétiner

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Tard, hier soir, on négociait toujours à la table centrale, à Québec, dans le but d'en venir à une entente dans le conflit de l'aluminium opposant l'Alcan à la Fédération des syndicats du secteur aluminium, FSSA.

On s'attendait, dans le milieu syndical à ce que la médiation avec le juge Gold dure toute la nuit.

L'espoir d'un règlement imminent du conflit ne s'est pas estompé, loin de là, mais il semble que l'on piétinait, hier soir, sur des points que nous n'avons pu confirmer.

Aux tables locales, les informations que nous avons obtenues sont quelque peu contradictoires. D'une part on nous affirmait qu'il ne restait que quelques rares points mineurs pendant que d'autre part on disait que la compagnie devait céder sur un item en particulier pour que tout débouche.

C'est une condition sine qua non de la partie syndicale et ce point litigieux aurait même été transféré à Québec où le juge Alan-B. Gold serait appelé à le négocier pour débloquer le processus des négociations locales.

Les sept négociateurs de la FSSA ne quitteront pas Québec avant que la médiation ne soit terminée. Chose certaine, on ne veut pas parler des négociations et il a été impossible de savoir, et de la partie patronale et de la partie syndicale, où on en était.

L'accord final pouvait survenir aussi bien cette nuit qu'aujourd'hui. Mais les points qui restent à régler sont d'importance. Bien que peu nombreux.

Le conflit de l'aluminium au Québec commencera, demain, son cinquième mois. Il dépassera alors en longueur celui de 1957 qui avait duré exactement quatre mois. Il avait débuté le 14 mai pour se terminer le 14 septembre.

Etat de nervosité

A Arvida, hier, où les grévistes retiraient leurs prestations de grève, il régnait un certain état de nervosité devant l'allure de la médiation. Ordinairement les grévistes s'empressent de quitter les lieux, au Foyer des loisirs, après avoir retiré leur chèque. Mais hier, il en était autrement. Les grévistes se réunissaient en petits groupes et discutaient des rumeurs d'un règlement imminent du conflit. On espérait, en tout cas, et on présumait que les chefs syndicaux ne céderaient pas sur les points majeurs comme la parité salariale avec Baie-Comeau, le fonds de pension et autres bénéfices sociaux.

On parlait même de la tenue d'une assemblée pour le rapport de la médiation après la signature du protocole d'entente. On disait que ce serait pour mercredi, au centre Georges-Vézina à Chicoutimi.

A l'Alcan, il n'y avait rien de nouveau. Sur la ligne téléphonique d'information, pour la troisième journée consécutive, on pouvait entendre de la musique.

C'était du contemporain et du régional, puisqu'il s'agissait d'une oeuvre du compositeur chicoutimien Réjean Yacola. Elle n'a pas de titre mais elle est extraite du film de Claude Bérubé "Pas de jeu sans soleil".

Les contremaitres de la division de l'électrolyse étaient en réunion, hier, dans une église d'Arvida. A l'Alcan on nous a dit que c'était une réunion prévue et qu'elle n'avait aucun lien avec la médiation.

Autour de l'usine d'Arvida, hier, la Sûreté du Québec se faisait plus rare. Une seule voiture était garée, face à la barrière principale, face à l'usine. On dit que c'est de bon augure.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU—COTE-NORD



4e année No 2

Samedi 2 octobre 1976

40 pages 25 cents

Conférence des premiers ministres

Aucun accord n'est intervenu

par Louis La Rochelle

TORONTO (PC) — Les premiers ministres des 10 provinces du Canada se retrouvent ce matin, à Toronto, où ils reprennent les travaux de leur conférence annuelle entreprise à Edmonton et à Banff, en Alberta, au mois d'août dernier.

Normalement, les quatre journées de conférence des 18, 19, 20 et 21 août auraient dû permettre aux 10 chefs de gouvernement de vider leur ordre du jour, mais il se trouve qu'ils n'ont pu se mettre d'accord sur la délicate question constitutionnelle.

Bien sûr, chacun d'eux s'oppose au projet du Premier ministre fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, de rapatrier unilatéralement la constitution canadienne.

Il ressort cependant de la rencontre du mois d'août dernier que les chefs des gouvernements provinciaux ont, dans cette affaire, des intérêts à ce point divergents qu'il leur devient impossible d'établir une stratégie commune contre le projet Trudeau.

Isolé, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, réclame le respect de cette notion encore mal définie de la "souveraineté culturelle".

Intérêts économiques

Ses collègues anglophones, eux, défendent des intérêts économiques.

Par exemple, les premiers ministres des provinces productrices de pétrole réclament le contrôle exclusif sur l'exploitation des richesses naturelles. Les Maritimes sont moins exigeantes; elles ne réclament que la participation fédérale au support de leur fardeau financier.

Quant à la Saskatchewan, dont M. Bourassa affirme qu'elle fait front commun avec le Québec en matière de communications, il importe de souligner que cette ré-



BOURASSA S'EXPRIME — Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, se sert de ses mains pour se faire comprendre du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Alex Campbell, à

l'ouverture de la conférence des premiers ministres à Toronto. L'un des principaux buts de la conférence est d'en venir à une entente au sujet de la réforme constitutionnelle.

(Téléphoto PC)

clamation n'est pas sous-entendue par des intérêts culturels mais par les intérêts économiques que représente l'exploitation de la télévision à péage.

Deux faits dignes de mention qui ont

été révélés, hier soir, dans les coulisses de la conférence: — les premiers ministres avaient déjà, avant Edmonton, convenu de se rencontrer en octobre;

— le président de la conférence, M. Peter Lougheed, de l'Alberta, s'opposera à toute stratégie commune qui n'aura pas fait l'unanimité parmi les 10 provinces.

Autres nouvelles en page A 10

Fox se porte à la défense du commissaire aux pénitenciers

OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général Francis Fox a déclaré, vendredi, qu'il n'a nullement l'intention de réclamer la démission du commissaire aux pénitenciers, André Therrien, à la suite des événements survenus en Colombie britannique et au Québec.

"Je suis devenu Solliciteur général, il y a deux semaines seulement et, depuis, nous avons dû faire face à deux mutineries assez importantes au cours desquelles M. Therrien s'est très bien tiré d'affaires", a dit le ministre.

M. Fox a aussi annoncé qu'une enquête publique serait ouverte sur la prise d'otages au pénitencier de Colombie britannique.

Cependant, avant d'instituer une telle enquête, le Solliciteur général s'entretiendra avec les autorités carcérales, le comité des prisonniers et consultera également le comité des citoyens.

D'autre part, un représentant syndical des 7.000 gardiens de prisons du Canada a exprimé l'avis, vendredi, que l'accord qui a mis fin à la prise d'otages au pénitencier de

Colombie britannique créait un dangereux précédent pour le public.

Selon le secrétaire-trésorier exécutif de l'unité syndicale du ministère du Solliciteur général affiliée à l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Paul Caouette, l'entente en question permet au Comité des détenus et au Comité des citoyens de diriger le

pénitencier de Colombie britannique.

L'accord permet aux prisonniers de Colombie britannique de se faire transférer dans d'autres prisons, et ce, même s'ils faisaient partie des meneurs de la mutinerie et, d'après M. Caouette, c'est M. Fox qui "doit en être tenu responsable".

Postiers invités à déclencher la grève

OTTAWA (PC) — Le Syndicat des postiers du Canada a invité, vendredi soir, ses 23.000 adhérents à déclencher une grève générale.

Les négociations visant à trouver

une solution au conflit décaulant de l'automatisation des services postaux ont été rompues, mardi, et le syndicat, représentant les préposés au tri et autres travailleurs, s'est prononcé en faveur de la grève.

Entre temps, à New Westminster, le siège du pénitencier de Colombie britannique a pris fin avec la libération de l'otage mais tout n'est pas terminé.

Le gardien Wayne Culbert a été libéré au cours d'une conférence de nouvelles, après avoir été détenu pendant 81 1-2 heures par des prisonniers armés de couteaux. Sa libération a nécessité la signature d'un accord portant sur 16 points entre les prisonniers et les autorités carcérales.

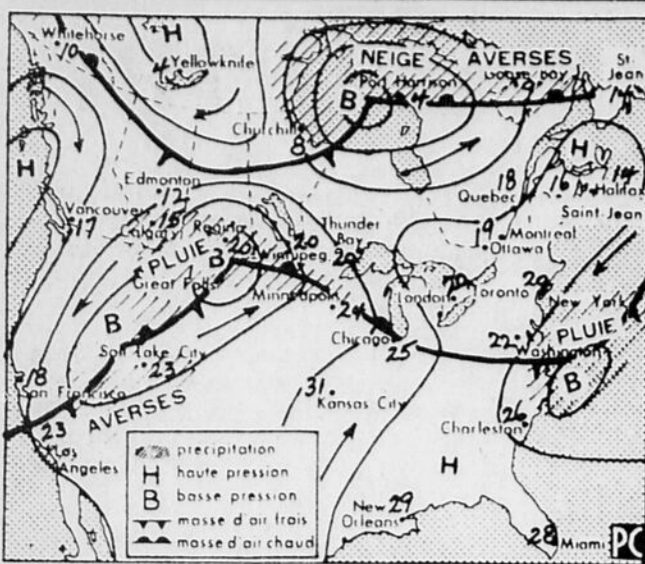
Le président du Comité des prisonniers, Ivan Horvat, a déclaré aux reporters que les émeutes et les protestations ne cesseraient pas à moins que les autorités se décident à entreprendre des changements significatifs dans les services pénitentiaires du Canada.

"Ce qui vient d'arriver ne constitue que le début d'une longue série de négociations devant amener des changements dans les conditions de vie des détenus.

"Si les pénitenciers continuent à être ce qu'ils sont, vous pouvez vous attendre à ce que cela se répète."

Autre nouvelle en page A 9.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec avec un aperçu pour dimanche:

Régions de l'Abitibi, de la Haute-Mauricie et de Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum de 15 à 17. Aperçu pour dimanche: beau.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec et de Trois-Rivières: plutôt ensoleillé. Maximum de 17 à 20. Dimanche: beau.

Régions de Chibougamau, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean: quelques passages nuageux. Maximum de 14 à 17. Dimanche: beau.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Îles: plutôt nuageux avec quelques averses en matinée et dégagement en après-midi. Maximum de 12 à 14. Dimanche: beau.

Régions de Rimouski et de la Gaspésie: dégagement progressif en matinée et plutôt ensoleillé par la suite. Maximum de 14 à 16. Dimanche: beau.

DANS LE MONDE

	Min.	Max.
Vancouver	11	17
Victoria	8	18
Edmonton	7	17
Calgary	8	16
Saskatoon	7	20
Regina	7	25
Winnipeg	7	29
Churchill	0	6
Sudbury	1	16
Toronto	10	19
Ottawa	6	15
Montréal	6	14
Québec	0	12

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 03 h. 45 (.7m) et haute à 10 h. 00 (2m.0). Elle sera à nouveau basse à 16 h. 00 (.8m) et haute à 22 h. 20 (2m.4).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 05 h. 15 (1m.3) et haute à 11 h. 00 (4m.0). Elle sera à nouveau basse à 17 h. 25 (1m.5) et haute à 23 h. 35 (4m.5).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 06 h. 20 (1m.2) et haute à 11 h. 10 (3m.5). Elle sera à nouveau basse à 18 h. 15 (1m.3) et haute à 23 h. 35 (4m.0).

POUR DIMANCHE

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 05 h. 00 (.7m) et haute à 11 h. 05 (2m.1). Elle sera à nouveau basse à 17 h. 05 (.7m) et haute à 23 h. 35 (2m.4).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 06 h. 20 (1m.2) et haute à 12 h. 15 (4m.0). Elle sera à nouveau basse à 18 h. 35 (1m.3) et haute à 00 h. 40 (4m.7).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 07 h. 25 (1m.1) et haute à 12 h. 20 (3m.7). Elle sera à nouveau basse à 19 h. 30 (1m.2) et haute à 00 h. 40 (4m.1).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AVE LABRECQUE, CHICOUTIMI.

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef adjoint:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST
Chef des nouvelles:
Claude COTE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuters et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3632
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile
545-4864
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles J. GAUVIN
Directeur des ventes
Paul BERGERON
Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche
Jean BELAND
Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la deuxième classe (No 3213)



La CECO déposera son rapport le 8 octobre

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — La Commission d'enquête sur le crime organisé, présidée par les juges Jean Dutil, Denys Dionne et Marc Cordeau, déposera son rapport le 8 octobre au Solliciteur général, Me Fernand Lalande.

Le Quotidien a appris, hier, que les commissaires avaient terminé la rédaction de leur rapport jeudi et que l'Éditeur officiel du Québec l'avait mis sous presse hier.

Par la même occasion, on sait maintenant que le mandat de la

Commission a été prolongé jusqu'au 31 mars 1977.

Le juge Denys Dionne en assurera la présidence, succédant au juge Dutil, démissionnaire, tandis que le juge Jacques Coderre et le commissaire Roméo Courtémarche compléteront le banc.

Les deux Montréalaises ont quitté la région

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le lieutenant Raymond Lamonde de la Sûreté du Québec à Chicoutimi a affirmé, hier, que la compagnie American Express lui avait confirmé, au cours de l'après-midi, que quatre chèques avaient été échangés à Rivière-du-Loup et à Québec, le 12 juillet, par Mlles Renée Lessard et Jocelyne Beaudoin, deux Montréalaises qui étaient disparues depuis le début de juillet.

En effet, la dernière fois

que les jeunes filles avaient été vues vivantes, c'était dans le secteur de Dolbeau, le 11 juillet.

Cependant, le lieutenant Raymond Lamonde a précisé que les chèques de voyage avaient été échangés par Mlles Renée Lessard et Jocelyne Beaudoin, le 12 juillet, à Québec et à Rivière-du-Loup, ce qui laisse supposer que les jeunes filles avaient quitté la région le 11 juillet.

En somme, pour les policiers provinciaux de la région du Saguenay-Lac-

Saint-Jean, l'histoire est terminée.



Renée Lessard

On se rappellera que l'hebdomadaire Progrès-Dimanche avec une série d'articles sous la signature tantôt de M. Marcel Rivard et de Martin Tremblay avait soulevé la possibilité que les jeunes filles soient mortes dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Toutefois, contrairement à leurs prétentions, l'hypothèse qu'ils avaient soulevée vient de tomber avec l'échange des chèques American Express dans les régions de Québec et de Rivière-du-Loup.



Denys Dionne

Québécois accède à la demande de Mailloux

CHICOUTIMI — Le ministre des Transports du Québec, M. Raymond Mailloux, a demandé à la compagnie Québécois de lui accorder jusqu'au 15 novembre 1976, afin qu'il puisse étudier le dossier sur les services aériens que cette compagnie entendait discontinuer le 9 octobre.

Rappelons que le 14 septembre, Québécois avait le ministre des Transports du Québec de son intention d'arrêter de desservir par petits avions légers un certain nombre de municipalités du Québec dont plusieurs continueront quand même à bénéficier de liaisons plus directes par jets ou turbopropulsés vers les grands centres du Québec.

La région était notamment touchée par le service. Ailleurs, au Québec, la région la plus affectée était celle de la Gaspésie, où un tollé de protestations s'est élevé.

M. Mailloux allègue qu'il a discuté

du dossier avec ses collègues du Cabinet, de façon informelle, mercredi dernier mais qu'une analyse plus fouillée doit être faite.

"Dans les structures gouvernementales actuelles, a-t-il dit, il nous faut sensibiliser les autres niveaux impliqués parmi les divers ministères ou organismes. Je vous demande donc de m'accorder jusqu'au 15 novembre 1976 avant d'abandonner le service".

Québécois accepte

M. T.-H. Croffon, directeur exécutif de Québécois, a acquiescé à la demande du ministre Raymond Mailloux, hier, alors qu'il lui a fait parvenir une lettre disant que Québécois acceptait d'assurer les services permettant au ministère des Transports de compléter l'étude du dossier, de sensibiliser les autres niveaux impliqués et d'en venir à une décision favorable à toutes les parties concernées.

AU PALAIS DE JUSTICE

La requête d'Emile Corneau rejetée par le juge Chouinard

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Roger Chouinard a rejeté hier, la requête du conseiller Emile Corneau, qui déclinait la juridiction de la Cour supérieure, pour entendre l'action demandant qu'il soit démis de ses fonctions à la suite de présumées transactions que sa compagnie, Corneau & Frères, aurait faites avec la cité de Chicoutimi.

En effet, dans un jugement déposé hier après-midi, le juge Roger Chouinard affirme que l'article 25 de la loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales prévoit l'exercice d'un tel recours devant la Cour supérieure conformément aux dispositions des articles 1150 et suivant du code de procédures civiles.

Pour le conseiller Corneau, il s'agit d'une première manche qu'il perd. Cependant, les demandeurs MM. Jean-Eudes Tremblay, William Riverin, Roger Corneau, François Jean et Gilles Lévesque, tous des contribuables devront préciser à M. Corneau à quel document en particulier on réfère, lorsqu'on demande qu'il soit déclaré inapte à siéger au conseil municipal de Chicoutimi.

Les avocats des précités, Mes Simard, Brodeur et Associés devront fournir ces renseignements d'ici dix jours.

Me André Fillion qui représente le conseiller Corneau, avait soumis que les demandeurs auraient dû tenter leur action en Cour provinciale et non en Cour supérieure, mais le juge Chouinard rejette ces prétentions.

Yves Tremblay devra attendre

CHICOUTIMI — Le procès d'Yves Tremblay, du secteur Arvida, ancien président du Rallye Tiers-Monde Saguenay, se continuera le 12 octobre devant le juge Louis-René Lagacé.

Toute la semaine, Me Claude Gagnon a produit des témoins et la preuve comptable est terminée.

Tremblay qui est actuellement en prison, a témoigné sur les chiffres, niant avoir frustré le Rallye Tiers-Monde d'un montant de \$26,000.

Toutefois, il a admis avoir volé un montant de \$20,000 et il purge la peine de 12 mois de prison pour ce vol qu'il avait déjà admis devant le juge Guy Tremblay.

Me Louis-Charles Fournier a terminé sa preuve et la Couronne a l'intention de faire entendre d'autres témoins en contre-preuve.

Tremblay devait être libéré de la prison dans quelques jours. Mais il devra y attendre que ce procès soit terminé.



Emile Corneau

AUBIN, BEDARD, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

GERALD AUBIN, L.L.L. MARC-ANDRÉ BEDARD, L.L.L.
ANDRÉ FILLION, L.L.L. ERIC BRISSON, L.L.L.
ALAIN COTE, D.E.C., L.L.L. LOUIS-CHARLES FOURNIER, L.L.L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786

631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845

Tous les jours de 9 hres à 5 hres.

Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LEMIEUX & PEDNEAULT LTD
Fondé en 1906
ASSURANCES
23, RUE RACINE EST
TEL.: 543-3369

(En face de la Pharmacie Chicoutimi)
INCENDIE - ACCIDENTS - AUTO - VIE

Lac-Saint-Jean

Accusations contre la Commission scolaire

ALMA — Par la voie d'un communiqué remis hier aux organes d'information, le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean a accusé les autorités de la Commission scolaire régionale Lac-Saint-Jean, de "chercher la bagarre au détriment des enseignants, pour relever son prestige fortement compromis par ses agissements lors de la dernière ronde de négociations".

Ainsi, pendant que 31 commissions scolaires à travers la province rémunèrent leurs enseignants suivant l'échelle de la dernière entente provinciale, la CSRLSJ, toujours selon ce

communiqué, se refuse à ajuster les salaires de son personnel enseignant selon ces mêmes barèmes.

Affirmant que tout a été préparé pour verser les salaires selon la nouvelle échelle, le syndicat s'interroge à savoir "si la partie patronale n'essaie pas de faire chanter les ensei-

gnants avec cette question".

D'autre part, en ce qui concerne les 18 points de négociations locales, le même communiqué fustige l'attitude de la commission scolaire, concistant à attendre la signature des ententes provinciales avant de négocier localement.

Patte d'ours ou main féminine?

ALMA — L'imbroglie est total dans la découverte d'ossements non loin du barrage d'Isle-Maligne, jeudi soir, par des membres de la Sûreté du Québec.

Six médecins consultés ont affirmé aux policiers municipaux que l'ossement serait une main féminine.

Mais un vétérinaire du laboratoire agricole est affirmatif, il s'agit d'une patte d'ours.

Qui croit: un spécialiste affirmatif, ou six médecins dans l'indécision?

Peut-être dans les circonstances, ne vaut-il pas mieux consulter le pathologiste Richard Authier du laboratoire médico-légal.

Mais le mystère demeure entier bien que les policiers soient plus certains maintenant qu'il ne s'agit que d'une patte d'ours.

Nouvel établissement pénitencier à Alma

CHICOUTIMI — Si l'on en croit une déclaration faite par le député du comté de Lapointe, Me Gilles Marceau, à CKRS-TV et au poste CBJ de Radio-Canada, le Solliciteur général du Canada, Me Francis Fox, annoncerait prochainement la construction d'un établissement pénitencier dans le secteur d'Alma.

En effet, le député Marceau a lui-même annoncé la nouvelle, hier, au moment où les députés libéraux-fédéraux de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean auront un colloque avec les militants libéraux de la région en fin de semaine.

Toutefois, M. Marceau n'a pas précisé quelle importance aura le nouveau pénitencier qui se construirait à Alma.

BUREAUX A LOUER

5,000 PI. CAR.
475, boul. Talbot, — Chicoutimi
Tel.: 549-1049

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN ET WELLS

AVOCATS

ROLAND FRADETTE, C.R. PIERRE BERGERON, C.R.
MICHAEL-H. CAIN, C.R. GILLES PREVOST, L.L.L.
FRANCOIS LAMARRE, L.L.L. PAUL CASGRAIN, L.L.L.
GUY WELLS, L.L.L. MARTIN COTE, L.L.L.
CLAUDE GAUTHIER, L.L.L. CARL LACHANCE, L.L.L.

PIERRE SIMARD, L.L.L.

EDIFICE MURDOCK

110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

Entente régionale

Le CRD fait part de ses priorités

par Laval Gagnon

JONQUIERE — L'industrie primaire (agriculture, mines, forêt), secondaire (développement du secteur manufacturier), le tourisme, l'amélioration de la qualité de la vie, la consolidation des pôles urbains, les transports et une Société régionale de développement, telles sont les "priorités" que le Conseil régional de développement du Saguenay - Lac - Saint - Jean - Chicoutimi souhaite voir inclure dans l'entente régionale qui devrait être conclue prochainement entre le ministère de l'Expansion économi-

que régionale et l'Office de planification et de développement du Québec.

Ceux qui s'attendaient à ce que le CRD dévoile, à sa conférence de presse d'hier, des projets bien précis ont donc dû déchanter aussitôt. En fait, soulignait le président du Conseil régional de développement M. Gaston Perron, l'organisme ne se prononce publiquement que sur des "grands thèmes, compte tenu de la confidentialité de certains projets". Sans doute aussi pour contenter tout le monde et ménager les susceptibilités locales...

Ainsi, il faudra éventuellement at-

tendre en avril pour connaître le "contenu" de l'entente régionale. A l'aide des dossiers qui lui ont été soumis, le CRD, lui, "organisme accrédité pour soumettre aux gouvernements le point de vue des régionaux", vient d'en déterminer les objectifs possibles.

Le président du CRD, M. Gaston Perron, à qui on demandait s'il y avait des priorités plus "prioritaires", que d'autres, a répondu qu'il fallait privilégier les projets "les plus susceptibles de stimuler l'économie régionale". Il restera donc à savoir si le CRD et les gouvernements parta-

gent les mêmes vues sur les objectifs des projets soumis...

Secteurs

Au niveau de l'industrie primaire, les secteurs agricole, forestier et minier doivent être privilégiés, estime le CRD.

Au niveau agricole, l'organisme parle de drainage souterrain, de consolidation des fermes, de diversification des cultures, d'élevage, de rationalisation des productions et de domestication du bleu.

Au niveau forestier, le CRD met l'accent sur la lutte à la tordeuse de bourgeon de l'épinette à partir de l'insecticide biologique Bacillus Thuringiensis, et sur la sylviculture.

Enfin, au niveau minier, on souhaite l'accentuation de l'exploration, par le biais de subsides au forage, de routes d'accès, et d'études exhaustives.

On sait que la région jouit déjà de l'entente sectorielle au niveau des mines et de l'agriculture, et l'entente régionale pourrait compléter les actions déjà entreprises, comme le soulignait d'ailleurs cette semaine, le ministre Marcel Lessard.

Tourisme

Après avoir souligné l'importance de développer le secteur manufacturier, et noté la nécessité de l'inter-

vention de l'Etat pour favoriser l'apparition de petites et moyennes entreprises, le CRD aborde le dossier touristique sans pour autant faire mention de dossiers précis.

Cependant, le président de l'organisme, M. Perron, a admis que la formule "allongement de la période touristique en prévoyant immédiatement l'implantation éventuelle d'un tourisme d'hiver", pouvait s'appliquer au projet du Mont-Valin, projet qui, toutefois, ne semble pas encore rencontrer les faveurs de l'OPDQ.

Les autres priorités touristiques demeurent générales: consolidation et parachèvement du réseau touristique; consolidation des structures d'information touristique et préparation d'un programme spécifique de promotion touristique.

Autres

Au chapitre de la qualité de la vie, le CRD privilégie la dépollution du lac Saint-Jean et de la rivière Sa-

guenay, l'accroissement des logements à prix modiques, l'aide à l'artisanat régional.

En ce qui concerne les pôles urbains, l'organisme englobe le transport en commun, la rénovation des centres-villes, le déplacement de certains équipements et les politiques d'accueil à l'industrie.

Quant aux transports, il est question de "mise en place de certaines infrastructures et équipements, d'une politique fédérale de subvention au transport de la région identique à celle appliquée aux Maritimes et dans l'Ouest du pays.

Enfin, le CRD revient sur le projet de Société régionale de développement, "qui doit être envisagée comme un outil d'auto-développement".

Ces priorités, a conclu le président Perron, ont été arrêtées de façon à ce qu'elles n'influencent pas les budgets réguliers des ministères de chacun des gouvernements, ni les priorités qui ont déjà été retenues à l'intérieur de l'entente auxiliaire.

Financièrement rentable

Etude du CRD sur une usine de ferro-alliages

JONQUIERE — Selon une étude réalisée par l'ingénieur Albert Bouchard pour le compte du Conseil régional de développement, il serait possible et financièrement intéressant d'implanter dans la région une usine de ferro-alliages, qui produirait principalement du ferro-columbium et du ferro-vanadium.

Réalisée sous la direction du Comité du Moyen-Nord, lequel est présidé par le Dr Robert Bergeron, doyen des études avancées et de la recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'étude, qui a été dévoilée hier par le CRD au cours d'une conférence de presse, constate que la demande pour les deux produits est actuellement très forte "en raison de la lutte contre le poids que l'industrie de l'acier connaît actuellement".

Au départ, l'étude avait pour but de rassembler les informations disponibles sur les ferro-alliages pour la région 02, soit le ferro-columbium, le ferro-vanadium, le ferro-titane, le ferro-silicium et les ferro-terres rares.

Dans l'esprit du CRD, la divulgation de l'étude devrait "intéresser des agents économiques à poursuivre l'étude du projet et, éventuellement, à entreprendre sa réalisation".

Alcan

Le rapport note qu'en plus des ferro-columbium et ferro-vanadium, l'usine devrait pouvoir produire, sur demande, des ferro-silicium, ferro-titane et ferro-terres rares, dont la demande pourrait, à un moment ou

à un autre, augmenter sensiblement.

Dans son étude, l'ingénieur Bouchard indique qu'une usine de ferro-alliages peut opérer selon deux procédés, l'un et l'autre très réalisables dans la région. Le premier procédé utilise le four électrique, alors que le deuxième se sert de l'aluminium comme source d'énergie. C'est d'ailleurs le deuxième qui obtient davantage les faveurs de l'étude.

Parmi les autres avantages qui peuvent contribuer à localiser dans la région une telle usine, l'étude mentionne la disponibilité de matières premières (columbium, vanadium, fer) et de l'énergie (électricité et aluminium). Sans compter aussi, l'expérience régionale dans la métallurgie et les installations portuaires de La Baie.

Cultures abritées

D'autre part, le CRD a rendu public une étude préliminaire sur les cultures abritées que vient de réaliser M. Jean-Noël Vonarburg, du Centre de recherche du Moyen-Nord de l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'étude se penche sur la possibilité d'accentuer la production de fleurs, fruits et surtout de légumes dans la région, en faisant appel à des installations qui permettent de minimiser l'impact relativement négatif du climat régional. La forme la plus répandue de culture abritée, constate M. Vonarburg, est la serre chaude "où l'on maintient artificiellement toute l'année une température propice aux cultures entreprises".

Toutefois, compte tenu des coûts de plus en plus impressionnants de l'énergie, l'étude se penche aussi sur les serres "froides" qui permettent d'avancer le début des cultures et de prolonger leur productivité de un à deux mois.



PRIORITES — Le conseil régional de développement rendait public hier ses priorités relativement à l'entente régionale dont devrait profiter la région à compter d'avril. On reconnaît, dans l'ordre habituel, le directeur général du CRD, M. Thomas-Eugène Simard, le président de l'organisme, M. Gaston Perron, et le doyen à la recherche sur les études du Moyen-Nord à l'Université du Québec à Chicoutimi, M. le Dr Robert Bergeron.

Relance économique grâce au Moyen-Nord

par Laval Gagnon

JONQUIERE — La relance économique de la région Saguenay-Lac - Saint - Jean - Chicoutimi passe par la création d'une troisième grande zone de développement industriel qui aurait pour cadre tout le Moyen-Nord québécois.

C'est du moins ce qui se dégage des propos que tenaient hier en conférence de presse le président du Conseil régional de développement, M. Gaston Perron, et le président du Comité sur le Moyen-Nord et doyen des études avancées et de la recherche à l'UQUAQ, M. Robert Bergeron.

En fait, les deux principaux volets de cette éventuelle relance devraient consister, selon eux, d'une part à transformer les richesses minérales dans la région, et d'autre part à "institutionnaliser" les relations avec les autres régions du Moyen-Nord, par le biais surtout du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, et de la vaste municipalité de la Baie James.

Tout en dévoilant une étude portant sur la possibilité d'implanter une usine de ferro-alliages dans la région, le président du Comité sur le Moyen-Nord, le Dr Robert Bergeron a soutenu que la région possédait d'importantes ressources minérales (dont le fer de la région du lac Al-

nel ou projet Feral) et qu'il fallait tenter par des pressions de mettre fin à la mentalité qui veut que la région soit un réservoir de ressources naturelles.

Selon M. Bergeron, il faut effectuer des pressions, mener des études préliminaires, etc. pour amener le gouvernement et les investisseurs (régionaux compris) à réaliser que les ressources régionales peuvent être exploitées. D'ailleurs, semble-t-il, le ministre des Richesses naturelles vient d'amorcer ce "changement" de mentalité.

Quant au président du CRD, M. Gaston Perron, il croit que la seule issue économique est celle de la diversification industrielle.

Se disant confiant d'une véritable relance vers le milieu des années 80, M. Perron croit aux chances d'une éventuelle troisième zone industrielle.

Du même souffle, ou presque, il précise que la création d'un comité de liaison avec le CRD de l'Abitibi et la municipalité de la Baie James va bon train. Ce comité aurait principalement pour but de traiter des projets communs aux deux zones du Moyen-Nord.

Déjà, a-t-il indiqué, une rencontre préliminaire s'est déroulée il y a deux semaines, et on est confiant de voir aboutir le projet.



MIC — M. Jean-Claude Morency, représentant régional du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Avec Opération Accès

Les petits industriels pourront être moins dépendants de l'Alcan

par Mario Roy

JONQUIERE — Dans ce château-fort de l'Alcan, le Manoir du Saguenay, à deux pas des usines d'aluminium, il fut bien difficile de ne pas parler du principal employeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec le délégué régional du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, même si ce dernier avait convoqué les journalistes pour de tout autres motifs.

Ainsi, alors qu'il était question de l'implantation d'une usine de transforma-

tion de l'Alcan dans la région de Québec, M. Jean-Claude Morency s'est dit d'avis que cette usine aurait tout aussi bien pu être construite à La Baie ou à Chicoutimi, puisque selon lui, les facilités de transport y sont tout aussi disponibles que dans le parc industriel de Québec.

"Beaucoup d'autres facteurs entrent en considération lorsqu'il est question

de choisir un emplacement pour une usine", de continuer celui-ci. "Ainsi, on a pu juger préférable de disperser les différentes unités de production, puisqu'en cas de difficultés majeures, toutes les installations de la compagnie ne seraient pas paralysées en même temps," faisant visiblement allusion au conflit de travail qui sévit actuellement.

D'autre part, le délégué régional du MIC s'est dit convaincu que, contrairement à ce que prétendait la CSN à ce sujet, l'Alcan n'avait jamais agi de façon à ce qu'aucune autre industrie ne s'établisse dans la région.

"L'Alcan a même collaboré à maintes occasions, à des projets d'implantation d'industries nouvelles au Saguenay-

Lac-Saint-Jean", d'ajouter celui-ci.

Finalement, M. Morency a exprimé l'opinion que l'Opération Accès, lancée conjointement par le MIC et le ministère canadien des Approvisionnement et Services, pourrait avoir comme effet de rendre les petits industriels de la région moins dépendants de l'Alcan en contribuant à diversifier leur clientèle.

L'Opération Accès est lancée dans la région

JONQUIERE — En même temps qu'à Montréal et que dans les autres régions administratives du Québec, le ministère fédéral des Approvisionnement et Services, et le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce lançaient, hier, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Opération Accès, destinée à rapprocher les petits et moyens industriels des différents paliers gouvernementaux acheteurs de biens et de services.

Ainsi, M. Jean-Claude Morency, délégué régional du MIC, entouré de représentants du ministère de l'Éducation et de l'Hydro-Québec, entre autres, rencontrait les journalistes pour leur faire part d'une importante exposition-séminaire qui se tiendra à Montréal les 27 et 28 octobre. Les quelque 26.000 industriels de toutes les régions du Québec qui y seront invités pourront prendre connaissance des besoins des gouvernements de Québec et d'Ottawa, des organismes paragonnementaux et des grandes municipalités, et se familiariser, aidés de représentants de ces différents clients potentiels, avec les procédures de soumissions et d'achats employées par ces organismes.

"Le gouvernement québécois dépense quelque deux milliards et demi par an, en achats de biens et services, et les Québécois ne profitent de cette manne que dans une proportion de moins de 30 pour cent", affirmait M. Morency, "et c'est pour tenter de remédier à cet état de choses que l'Opération Accès a été lancée". On dispose de peu de chiffres précis sur les revenus que tirent les industriels du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de leur commerce avec les différents paliers gouvernementaux.

A titre indicatif, M. Roger Bellavance, du bureau régional du ministère de l'Éducation, a estimé à environ un million de dollars, les dépenses régionales du ministère en mobilier et fournitures diverses au cours de la dernière année; à l'Hydro-Québec, cette somme passe à six millions, pour des biens achetés, en majeure partie, en dehors de la région.

En fait, deux problèmes majeurs confrontent le petit industriel lorsqu'il s'agit de faire affaire avec les organismes publics. Celui des normes d'abord, extrêmement strictes en ce qui concerne les produits requis par les gouvernements, et que l'industriel n'est pas toujours en mesure de respecter.

Les modes de soumissions ensuite, qui sont souvent mal connues et exaspérantes pour l'homme d'affaires qui n'a pas toujours le temps, le personnel et les argent nécessaires pour s'impliquer dans ce processus administratif.

Vote des journaliers sur les dernières offres

CHICOUTIMI — Quelque 1.500 journaliers du local 82, affiliés à la FTQ, doivent prendre le vote aujourd'hui, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, concernant l'acceptation ou le refus des dernières offres patronales et du rapport du conciliateur, et le recours ou non à la grève générale.

Ce vote doit se tenir de neuf à quinze heures au Centre de formation professionnelle, et un porte-parole du syndicat invitait hier les journalistes à venir se rendre compte par eux-mêmes du déroulement du scrutin.

On sait qu'un vote semblable est pris par les journaliers à travers tout le Québec, alors que le mot d'ordre de grève lancé il y a plus de deux semaines par la FTQ-Construction apparaît comme toute, comme étant peu respecté dans plusieurs régions de la province. Notamment au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, la plupart des chantiers ont fonctionné au cours de la dernière semaine, ne souffrant que de l'absence massive des électriciens qui eux, respectent le débrayage général.

D'autre part, certains entrepreneurs en électricité ont confirmé que le vote de l'Alcan, qui était perçu par eux comme celui qui était perpétré il y a deux jours chez Bilodeau Électrique de Jonquière, que plusieurs ne se gênent pas pour relier au conflit qui sévit présentement dans le monde de la construction.

Pour sa part, le représentant du syndicat des électriciens, M. Edmond Poirier, a qualifié de ridicules les suppositions voulant que les actes de vandalisme perpétrés chez Bilodeau Électrique soient reliés au conflit de la construction.

M. Poirier a par ailleurs rapporté

qu'une soixantaine d'électriciens dont la moitié étaient venus tout spécialement de Chicoutimi avaient érigé tôt hier matin des lignes de piquetage aux abords de deux chantiers d'Alma, celui du centre commercial et celui du nouveau bureau de poste, faisant cesser le travail pour toute la journée d'hier. Le représentant syndical a ajouté que des ouvriers d'autres corps de métier y avaient effectué des travaux habituellement réservés aux électriciens.

"Si des faits semblables se produisent sur d'autres chantiers, nous verrons à agir de la même façon pour que notre grève soit respectée", de commenter M. Poirier. Finalement, celui-ci a tenu à faire part du bon travail accompli selon lui, par les policiers d'Alma qui ont assisté à l'événement sans intervenir puisque tout s'est passé dans l'ordre et dans le calme.

LAVOIE et MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard

110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les Canadiens quittent la Bourse mais on investit aux Etats-Unis

M. John Kimber, le président de la Bourse de Toronto, n'a pas tort de s'inquiéter du désintéressement grandissant que manifestent les Canadiens envers les entreprises à capital-actions.

Les investissements des particuliers dans les valeurs boursières, même celles qui jouissent de la meilleure réputation, sont en régression constante depuis quelques années. Et parmi les dix plus importantes entreprises industrielles du pays qui misent énormément sur les ventes d'actions sur le marché public pour recueillir les capitaux nécessaires à leur bon fonctionnement, c'est l'Alcan qui a enregistré le déclin le plus spectaculaire.

En 1970, l'Alcan dénombrait quelque 76.000 détenteurs d'actions. L'année dernière, il n'en restait plus que 47.000 environ! Pour sa part, la compagnie de téléphone Bell, qui comptait encore 217.227 actionnaires en 1975, soit le nombre le plus considérable du groupe des dix, a quand même perdu plus de 24.000 investisseurs durant la même période. Chez Steel Co., qui recrutait encore 37.864 actionnaires en 1976, la diminution a excédé 12.000. En 1970, près de 53.000 portefeuilles différents possédaient des actions d'Imperial Oil. Il y en avait 8.000 de moins, en "chiffres ronds" cinq ans plus tard.

Durant le même temps, Trans-Canada PipeLines, Moore Corporation, Massey-Ferguson, Noranda Mines et MacMillan-Blöedel ont aussi été délaissées par des milliers d'actionnaires. En fait, seule, Inco Ltd. (International Nickel) aura fait exception à la règle, puisque le nombre de ses actionnaires s'est accru modestement entre 1970 et 1975, passant de 84.320 à 84.369...

En somme, les Canadiens qui ont encore la possibilité d'épargner et qui avaient naguère la bonne habitude d'acquiescer des actions, préfèrent maintenant placer cet argent dans des valeurs qui présentent moins de risques. C'est ainsi qu'on achète davantage des obligations d'épargne émises par les gouvernements. Et les économies dans les banques et les quasi-banques (les caisses d'entraide économique, par exemple), augmentent plus rapidement que dans le passé. Ainsi, d'après les plus récents relevés effectués au Canada, 73 pour cent de l'avoir monétaire des particuliers se retrouve dans les diverses institutions d'épargne et de crédit.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir récemment au ministre des Finances, Donald Macdonald, M. John Kimber implore Ottawa d'adopter des mesures d'urgence pour promouvoir un retour du public à la Bourse. En septembre 1974, les Bourses canadiennes, appuyées par l'Association des courtiers en valeurs immobilières, proposaient au gouvernement central de mousser les ventes d'actions, en instituant un programme populaire semblable au régime enregistré d'épargne-retraite,

où les gens obtiennent des rabais d'impôt en accumulant des fonds pour l'avenir. M. Kimber invite le ministre Macdonald à considérer à nouveau la suggestion datant de 1974, afin de stimuler le secteur boursier.

Par ailleurs, de plus en plus d'Américains à l'esprit nationaliste se font de la bile en constatant qu'une portion croissante de leur économie est dirigée par des investisseurs étrangers. Mais en fin de compte, les Américains, qui contrôlent l'économie de plusieurs pays, dont celle du Canada et de nombreuses provinces, y compris le Québec, ne font que récolter ce qu'ils ont semé depuis fort longtemps.

Dans son édition de septembre 1976, la revue Forbes, de New York, rapporte que l'investissement étranger aux Etats-Unis a totalisé \$27 milliards, l'an dernier, et qu'il atteindra \$32 milliards cette année. Et ce, sans compter les importantes mises de fonds canadiennes et britanniques dans l'assurance, les placements japonais dans les pâtes et papiers, l'immeuble et les pêcheries, et la participation croissante des Français aux industries américaines du charbon et du pétrole. En 1974, les entreprises étrangères établies aux Etats-Unis employaient plus d'un million de travailleurs, à lesquels elles ont versé au-delà de \$11 milliards en salaires.

Et le dynamisme de certains industriels canadiens bien enracinés aux E.-U. indispose plus d'un observateur américain. Dans l'ordre, les plus importants manufacturiers canadiens brassant des affaires aux Etats-Unis, tout en ayant des filiales dans ce pays, sont les suivants: George Weston Ltd. (\$2,5 milliards de ventes aux Américains en 1975), Seagram (\$1,6 milliard), Alcan (\$650 millions), International Nickel (\$647 millions), Moore Corp. (\$613 millions), Massey-Ferguson (\$562 millions), Corporation de développement du Canada — société d'Etat — (\$445 millions), Husky Oil Ltd. (\$371 millions), Hiram Walker-Gooderham & Worts (\$275 millions), Abitibi Paper (\$260 millions), MacMillan-Blöedel (\$251 millions), Ivaco Industries (\$176 millions), Cominco Ltd. (\$167 millions), Canadien Pacifique (\$161 millions), Carling-O'Keefe (\$146 millions), Canadien National — société d'Etat — (\$146 millions), Thomson Newspapers (\$130 millions), et Noranda Mines (\$105 millions).

En outre, cinq banques à charte du Canada sont parmi les 25 principales institutions financières de l'étranger qui ont des succursales aux Etats-Unis. Mais les Américains n'en continuent pas moins de posséder une série encore plus impressionnante d'investissements payants au Canada!

Gabriel BERBERI

BLOC NOTES

Ha! Ces médecins!

En prenant connaissance des journaux hier, on aurait raison de se poser des questions sur la nature de la visite du ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, à Chicoutimi, jeudi après-midi.

Le communiqué de presse précédant la visite du ministre mentionnait que ce dernier devait rencontrer durant quatre heures les médecins et les dentistes de la région dans le but de démystifier le ministère et améliorer les rapports avec les médecins.

Naturellement, cette réunion s'est déroulée à huis clos, car la population n'a pas intérêt à connaître les préoccupations des médecins et leur opinion sur les structures lourdes du ministère des Affaires sociales. Le huis-clos est donc de mise dans les circonstances, comme d'ailleurs dans tout ce qui touche les médecins et les dentistes. Sauf lorsqu'ils sont en négociations et ont besoin de l'appui de la

population dans leurs revendications...

Mais justement si on revient à la visite de M. le Ministre, on pourrait facilement avancer qu'il a "profité de l'occasion", pour parler un peu de politique et de campagne électorale. Il en a peut-être glissé un mot dans l'après-midi, mais, c'était à huis clos. Sauf que dans la soirée, on l'a rencontré entouré plutôt d'organiseurs d'élections et de dirigeants locaux du Parti libéral. Et le ministre ose affirmer au reporter du Quotidien que "faute de temps", il n'a pas eu l'occasion de rencontrer d'autres groupements que les médecins et les dentistes...

Et la campagne

Alors que le thermomètre électoral nous indique que la fièvre subit une courbe ascendante, je me suis permis de relever hier, les journaux de 1973, pour rappeler aux candidats qui se feront la lutte si M. Bourassa déclenche des élections en novembre, certains thèmes qui sont encore à la mode.

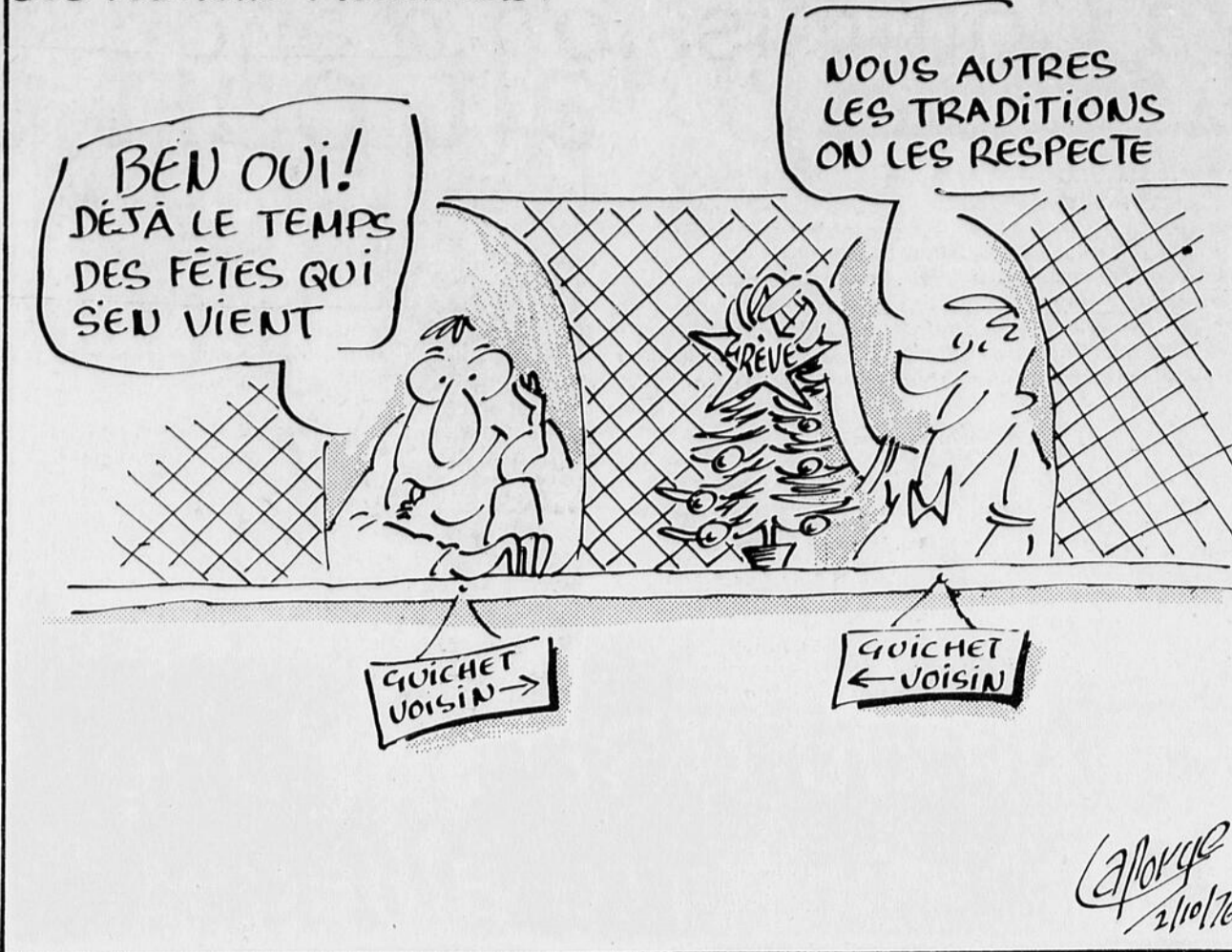
Je rappellerai aux libéraux surtout, les "repromesses" suivantes: deuxième et troisième phases de la réalisation de l'université déjà annoncées en 1973, la route Alma-La Baie, dont on a annoncé la réalisation à plusieurs reprises, la construction du Palais de justice de Chicoutimi, etc.

J'ajouterai que le député de Dubuc pourra nous parler de la réalisation de Parc-Saguenay, même s'il s'agit d'un projet fédéral qui sert également de tremplin au député provincial du coin. Mais il reste le député Lamontagne qui a perdu sa "promesse Donohue". Elle est réalisée après avoir été la promesse numéro un d'au moins cinq campagnes électorales... mais M. Lamontagne saura bien trouver son propre thème, je n'en doute pas.

Et le député péquiste de Chicoutimi, qu'aura-t-il à dire? La fusion ou la confusion municipale semble être une de ses préoccupations premières!

Denis Tremblay

LES POSTIERS MENACENT



OPINION DES AUTRES

Trudeau fait du rapiéçage

Dans une tournée de rapiéçage de cinq jours, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre veut rencontrer les gens et refaire sa popularité.

Ce voyage de M. Trudeau et de ses ministres signifie que la campagne électorale est déjà en cours... aux frais des contribuables.

Consultez l'itinéraire. Au Nouveau-Brunswick, M. Trudeau ne s'arrête pas à Moncton, la patrie de M. Leonard Jones, où l'animosité à l'égard du bilinguisme est intense et où vivent la plupart des gens. Il concentre plutôt ses efforts sur les localités de la Côte-Nord, qui sont petites, à prédominance française et à attachement libéral. En d'autres mots, il ne va pas là pour rencontrer des gens, mais pour permettre aux journalistes d'Ottawa de laisser croire à tous les Canadiens que le premier ministre est un homme formidable.

Surveillez spécialement Radio-Canada. Nous prédisons que la société d'Etat va se montrer élogieuse à l'excès, en dépit du fait que cette tournée ne comporte aucun élément de nouvelles.

L'armée journalistique d'Ottawa a mal servi le Canada. Elle a particulièrement montré sa faiblesse dans ses comptes rendus sur M. Trudeau depuis à peu près neuf ans, à l'époque où son étoile a commencé à briller.

Il n'est pas surprenant que M. Trudeau éprouve tellement de mépris pour les mass media. Il s'en est servi d'une façon tellement efficace. Ils peuvent tout avaler. Mais aujourd'hui, nous revenons au temps où il faut se montrer "gentil pour les médias". M. Trudeau va offrir des repas, inviter quelques journalistes à causer, demander leur opinion, etc. A quelques exceptions près, les journalistes vont faire la roue. Le journalisme et la politique n'ont pas à être fiers. C'est le Canada qui est perdant. Une fois de plus.

"The Sun", Toronto, le 21 septembre.

Loto-Canada, c'est une folie

Il fallait que quelqu'un cède dans la guerre des loteries au Canada. Elles étaient trop nombreuses et trop grosses. Comme prévu, la loterie des provinces de l'Ouest s'est montrée inadéquate et elle subit actuellement un enterrement discret de la part du Manitoba et de ses partenaires de l'Ouest.

Les fautes passées ont-elles cependant servi de leçon? Non. Au lieu de se retirer devant la croissance effrayante de la manie des loteries au Canada, on se lance tête baissée dans une autre aventure, pire que la première. L'alliance évidente des provinces de l'Ouest avec l'Ontario, dans la loterie "Provincial" créée à la hâte, est un défi direct, dangereux et qu'il ne faut pas prendre à la légère, lancé à Loto-Canada et à la politique du gouvernement fédéral envers le Québec.

Très bientôt, les Canadiens auront à choisir entre un billet de \$5 pour aider le sport et la culture au Canada anglais et un billet de \$10 pour aider à réparer le désastre financier des Jeux olympiques au Québec. Voulu ou non, ce genre de concurrence est trop évident pour ne pas être joué par certains grou-

pes intéressés, dans une société dont les nerfs sont déjà à fleur de peau.

Certains diront que Loto-Canada et la "Provincial" ne sont rien de plus que des loteries; qu'elles ne peuvent donner lieu à des comparaisons ou des rivalités entre régions ou entre Anglais et Français. Nous souhaiterions qu'il en soit ainsi.

Jusqu'à récemment, le gouvernement fédéral exerçait une entière juridiction sur les loteries. Depuis les modifications apportées au Code pénal, Ottawa a mal compris son rôle dans les loteries et les provinces ont montré qu'elles étaient trop égoïstes et qu'elles manquaient de maturité, de sorte qu'elles ne peuvent pas prendre leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral devrait réévaluer toute la situation, en ayant comme but de mettre fin à la course effrénée.

On a souvent dénoncé les loteries en disant qu'elles suscitaient la cupidité des gens. Mais au Canada, elles sont également devenues le symbole de la cupidité des gouvernements, en plus de pouvoir créer des problèmes régionaux et même raciaux. Il faut éliminer ce danger immédiatement, avant qu'il ne soit trop tard. L'enjeu est trop grand.

"The Tribune", le 10 septembre.

Le dernier remaniement ministériel

Les modifications importantes que le premier ministre Pierre Trudeau a apportées à son cabinet reflètent la baisse de popularité du Parti libéral au pays, notée par les sondages d'opinions.

Le premier ministre lui-même doit entreprendre une tournée, afin de rencontrer des gens et essayer de rendre son gouvernement plus sympathique.

On s'attendait aux départs de Mitchell Sharp et de Bud Drury, mais la perte de Bryce Mackasey, souvent nommé la conscience libérale du cabinet, va faire mal au gouvernement.

Don Jamieson va mettre de la vie aux Affaires extérieures et Jean Chrétien, qui remplace Jamieson à l'Industrie et au Commerce, est l'un des hommes les plus compétents du gouvernement.

Robert Andras, qui quitte la Main-d'oeuvre pour le Conseil du trésor, est un travailleur acharné qui pourra remplir la fonction essentielle consistant à surveiller les dépenses gouvernementales.

M. Trudeau va pouvoir connaître les réactions des gens à ce remaniement au cours de sa tournée. Il va également pouvoir prendre le puls de sa propre popularité, ce qui peut influencer son avenir politique.

"The Sun Times", Owen Sound, le 17 septembre.

C'est le Québec qui est raciste

Les fanatiques racistes, selon le premier ministre Pierre Trudeau, sont en minorité au Canada. Il a déclaré à Saint-Jean (N.-B.) après avoir fait l'objet, la veille, d'une réception plus que froide à Charlottetown (I.-du-P.-E.).

Quelle est la définition du chef libéral d'un fanatique? Quelqu'un qui

possède une déviation anti-française. Et un raciste? Quelqu'un qui s'oppose aux politiques de M. Trudeau pour promouvoir le bilinguisme et le programme presque oublié du biculturalisme.

Il ne peut sûrement pas y avoir de fanatiques ou de racistes au Québec. Non?

Des parents sont tellement exaspérés par la loi sur la langue officielle du gouvernement québécois, qui exige de tout enfant dont la langue maternelle n'est pas l'anglais de passer des tests linguistiques avant d'être admis à l'école anglaise, qu'ils renoncent à leur foi comme moyen de protestation.

Sept prêtres catholiques du quartier montréalais où vivent plusieurs immigrants italiens ont signalé à l'archevêque Paul Grégoire que la loi 22 encourageait un exode de l'Eglise.

Le ministre des Sciences, Hugh Faulkner, a déclaré à Calgary, mardi, que les sentiments anti-français menaçaient l'unité du pays.

Mais il ne semble pas au courant, ni son chef, de l'attitude anti-anglaise démontrée de façon claire et répétée au Québec.

C'est là que les vrais fanatiques du pays font germer et cultivent la semence de la désunion.

"The Colonist", Victoria, le 23 septembre.

La France se serre la ceinture...

M. Raymond Barre, économiste de profession et actuel premier ministre de France, a décrété un gel, pour trois mois, des prix et des salaires. Après cette période, son gouvernement "recommande" pour l'année 1977 une hausse maximum de 6,5 pour cent des prix et des revenus. Cette mesure d'austérité a pour objectif officiel de réduire de 10 à 6,5 pour cent le taux d'inflation et de ragallarder ainsi l'économie en la rendant plus concurrentielle.

Mais pour fonctionner, toutes les mesures anti-inflation ont besoin de l'appui de la population. Et cet appui ne peut être acquis que dans la mesure où les citoyens ont la conviction que l'effort d'austérité qui leur est demandé est équitable, c'est-à-dire que les sacrifices sont répartis avec équité. Or, c'est là où la France est défavorisée par rapport au Canada. De tous les pays occidentaux, la France est, en effet, celui où les écarts entre les revenus sont les plus grands et les plus flagrants. Cette disparité est le talon d'Achille du plan anti-inflation de la France. Rien n'est prévu par M. Barre pour contrôler les revenus des non-salariés et, surtout, pour réduire la fraude fiscale qu'on évalue à plusieurs dizaines de milliards de francs.

Tant que les gouvernements ne sauront pas ou ne voudront pas imposer les revenus des non-salariés dans la même proportion que ceux des salariés, leurs mesures anti-inflation ne recevront de la masse des citoyens qu'un appui mitigé, quand ce ne sera pas une authentique rebuffade. Les salariés ordinaires ne sont pas dupes, en effet, des privilèges des non-salariés dont une partie importante des revenus est soustraite à l'impôt sous forme de frais de représentation payés par l'entreprise.

Aucune théorie économique ne saurait donc prévaloir sur une certaine équité sociale.

Ivan Guay
"La Presse."

Mardi, à Dolbeau

La Commission d'enquête reprend ses audiences

par Serge Cloutier

DOLBEAU — L'enquête publique de la Commission municipale du Québec sur l'administration de la ville de Dolbeau reprend ses audiences mardi, à l'hôtel de ville de l'endroit.

La commission entreprendra alors sa cinquième semaine de travail dans ce dossier, et ce mardi deviendra la douzième journée d'audience. Il faut ajouter à cela une journée consacrée à la visite de la ville, et une semaine consacrée à faire le point.

Les événements

Le lundi 16 février 1976, le comptable Yvon Couture poursuit ses travaux de vérification. Il découvre alors des anomalies comptables, et se trouve à déclencher une série d'événements qui marqueront l'histoire de Dolbeau. Parmi ces événements, rappelons l'enquête policière de février; les démarches du comité de citoyens pour obtenir une enquête publique; la mise en tutelle de la ville par la commission municipale; les mises en accusation, destitutions, et enquêtes préliminaires des fonctionnaires présumément impliqués dans une fraude; l'enquête de la commission elle-même, puis l'annonce de la tenue d'une enquête publique.

Depuis février, des hommes politiques sont intervenus dans cette affaire, pour donner leur point de vue, mais nous ne rappellerons pas ces déclarations. Souvenons-nous des conférences de presse du député Lamontagne, du maire Vézina, et les répliques d'adversaires politiques du député, de même que du comité de citoyens.

Les personnages

Depuis le 31 août, c'est l'enquête publique, mais du personnel de la commission municipale se trouve sur les lieux depuis mai dernier.

Me François Matthieu et M. Roger Desjardins sont les commissaires attitrés. Après une première semaine à Roberval, ils ont décidé de poursuivre les audiences à l'hôtel de ville de Dolbeau. Il s'agit d'un précédent, les enquêtes de ce genre se tenant d'ordinaire au Palais de justice du comté. Mais les citoyens de Dolbeau peuvent ainsi plus facilement suivre les délibérations, tandis que les enquêteurs sont sur les lieux mêmes où se trouvent les documents dont ils ont besoin.

Les procureurs: Mes Roger Pothier et Gilles Boivin, de Québec et Dolbeau respectivement, procureurs de M. Vézina. Me Jacquelin Légaré, procureur de M. Marcel Boissonneault, ex-trésorier de la ville. Me Michel Simard de Québec, procureur ad hoc pour la commission.

Les enquêteurs: le sergent Dumas du BEC de la Sûreté du Québec, le sergent Allaire de la SQ à Dolbeau, et MM. Jean-Paul Daigle et Roland Labrie de la commission municipale. Le greffier: M. Lucien Emond.

Les témoignages

Parmi les témoins entendus ou à entendre, des spécialistes en affaires municipales, en comptabilité, des policiers ayant participé à l'enquête sur la fraude, les administrateurs élus au conseil municipal, et des employés de la ville.

Jusqu'à maintenant, plus d'une centaine de documents, qui permettent de connaître la géographie, l'évolution, les décisions administratives, et les finances de Dolbeau.

Depuis le début, les témoignages les plus percutants ont été ceux du maire M. J.-Armand Vézina, et du comptable Yvon Couture. Celui du gérant Claude Tremblay, de l'ex-greffier Louis-Philippe Moreau, des enquêteurs et des policiers ont complété les dossiers. A venir, l'ex-trésorier, Marcel Boissonneault, le directeur des travaux publics, M. Marcel Boily, le maire Vézina encore, les conseillers municipaux, et le sergent Dumas.

Selon toute vraisemblance, l'enquête se poursuivra pendant quelques semaines encore.

Les grandes lignes

Les procès des fonctionnaires accusés de fraude doivent avoir lieu au printemps, et la commission évite scrupuleusement d'aborder des questions judiciaires, se contentant de décrire ou de se faire décrire le fonctionnement des affaires mu-



COMMISSAIRES — Les commissaires Roger Desjardins et François Matthieu, qui reprennent leur série d'audiences publiques dès mardi à l'hôtel de ville de Dolbeau. Ils ont reçu plus d'une centaine de documents déjà, pour étude.

nicipales à Dolbeau. Théoriquement, les résultats de l'enquête publique auraient pu conduire à des recommandations conduisant à leur tour à des accusations, mais comme on le sait, cette enquête a débuté après les mises en accusation. On fait souvent remarquer qu'il n'y a dans cette enquête ni accusé, ni coupable, que les procédures sont celles d'une commission d'enquête, et qu'il faut éviter de tirer des conclusions avant la confection du rapport des commissaires.

Cela n'empêche cependant pas des citoyens de Dolbeau d'y aller de commentaires privés, les uns étant satisfaits qu'on fasse toute la lumière sur les affaires de leur ville, d'autres craignant que le progrès de la ville soit freiné à cause des audiences. Le commissaire Matthieu a précisé là-dessus, abstraction faite des déclarations d'hommes politiques, qu'il ne saurait être question de porter préjudice à la collectivité de Dolbeau. C'est d'ailleurs à partir de cet argument, entre autres, que Me Matthieu a rejeté à deux reprises la requête du procureur de la ville, Me Georges-Henri Bouchard, qui demandait de pouvoir intervenir au nom de la ville, qui est sous tutelle, de toute façon.

Ces précisions étant données, il n'en demeure pas moins qu'une certaine confusion persiste, le public étant peut-être parfois porté à considérer comme des affaires judiciaires ce qui en fait n'est qu'une démonstration de l'état de santé général de la ville.

Les révélations

Les témoignages ont permis jusqu'à maintenant de connaître la philosophie et l'attitude de M. J.-Armand Vézina dans l'exercice de ses fonctions de maire, et aussi de gérant; de connaître les méthodes administratives utilisées régulièrement à l'hôtel de ville de Dolbeau, et d'en voir les résultats; et d'examiner les finances publiques.

M. Vézina a révélé qu'il avait toujours eu et qu'il avait encore confiance aux fonctionnaires municipaux chargés des départements; que c'est vrai qu'il signait des chèques en blanc; qu'il n'est pas un dictateur; et qu'il faisait son possible lorsqu'il remplissait la fonction de maire-gérant; qu'il n'est pas responsable de tous les péchés du monde; qu'il a été maire pendant 20 ans, sans parti politique municipal; qu'il a consacré parfois jusqu'à 4 heures par

jour aux affaires de la ville; mais qu'il a été absent pour maladie grave en 1975.

M. Couture, le vérificateur de la ville depuis 1971, a révélé de son côté comment il était parvenu à déceler des anomalies comptables dans les livres de la trésorerie, en février 1976, et que de telles anomalies avaient été trouvées pour 1974 et 1975, mais pas dans les années antérieures. Il a confirmé qu'il manque dans le trésor municipal une somme de plus de \$106,000.

Il a aussi décrit chacun des règlements d'emprunt adopté depuis 1972 à Dolbeau, et tracé le portrait financier de chacun de ces règlements. Il ressort, rappelons-le, que des fonds ont été virés d'un règlement à l'autre sans autorisation officielle; que depuis 1972, les travaux se sont multipliés à Dolbeau, y compris la rénovation de l'arena, la construction de l'usine de filtration, et le développement domiciliaire accéléré; que le Festival western a amené une activité accrue pour la ville elle-même, y compris dans l'administration.

Rappelons enfin que les contrôles ont fait défaut à Dolbeau depuis quelques années, l'organisation municipale ayant l'air d'avoir été dépassée par les événements.

Nous connaissons prochainement comment fonctionnait le système d'avances de salaires à la trésorerie, ce que M. Vézina a affirmé qu'il ignorait totalement.

Pour les citoyens de Dolbeau, l'enquête aura permis de connaître le long et le large de leurs affaires communautaires depuis 1972, date à laquelle débute la période couverte par le mandat de la commission.

Pour les observateurs, l'enquête permettra de pouvoir identifier les embûches auxquelles ont à faire face les administrations municipales en général, embûches qui viennent des circonstances, des élus, ou des employés, quand ce n'est pas des citoyens eux-mêmes.

DU LUNDI 4 OCTOBRE
AU JEUDI 7 OCTOBRE

METS

D'ACCOMPAGNEMENT

GRATUITS

Lorsque vous achetez
un seau ou un baril
au prix habituel,
vous recevez

Gratuitement

Le format familial de frites

Gratuitement

16 oz liq. de salade
de chou crémeuse

Gratuitement

Un pain à la grecque



VOUS ECONOMISEZ
\$2.50

La recette du col. Sanders de
Poulet Frit à la Kentucky

Colonel Sanders et ses aides le font "bon à s'en lécher les doigts"

La Villa du Poulet.

NOMINATION
CHEZ

DOMICILEX inc.



M. ELOI COTE

M. René Brassard, directeur général, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Eloi Côté, comme directeur des ventes pour la compagnie. Jouissant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la vente et d'habitation, M. Côté saura conseiller efficacement nos distributeurs présents et futurs. Il est à la disposition de la clientèle Domicilex pour mieux la guider dans le choix d'une maison.

DOMICILEX inc.

71, rue Cantin,
Parc Industriel, Jonquière.
Tél.: 547-9301.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

AGENT DE DEVELOPPEMENT

M. Claude Simard, de Jonquière, est le nouvel agent de recherche et de développement attaché au Conseil régional de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



M. Simard, qui détient une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, remplace à ce poste, M. Charles Montaux, qui est maintenant à l'emploi de la municipalité de la Baie James, au bureau de Montréal. Le nouveau permanent du CRD a participé, à titre d'assistant de recherche du directeur du département de sciences économiques de l'Université de Montréal, M. Rodrigue Tremblay, à l'élaboration d'une étude portant sur la situation économique comparative du Québec.

POUR DES INFORMATIONS

Un agent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada sera à la disposition des gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour transmettre des informations concernant la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint et les allocations familiales fédérales, et ce, à partir du 1er octobre 1976, au Centre local des services communautaires de Saguenay-Nord, au 222, St-Ephrem, à Chicoutimi-Nord (ancienne église St-Luc). Tél.: 545-1575.

VERS LE SOLEIL

Avec l'arrivée des jours froids, les avions de Québécois mettront le cap vers des pays plus chauds et plus ensoleillés. Tout comme l'an dernier, des centaines de vols nolisés permettront aux Québécois de choisir parmi une vingtaine de destinations offertes par Québécoir.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

CLUB KIWANIS: Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18 h. 30, à l'Hôtel Chicoutimi.

CLUB OPTIMISTE: Le souper hebdomadaire du club Optimiste de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18 h. 30, à l'Hôtel Chicoutimi.

FILLES D'ISABELLE: Les Filles d'Isabelle du cercle Elisabeth, de Chicoutimi sont convoquées à leur assemblée mensuelle, le lundi, 4 octobre, à 20 heures, au local habituel. On demanderait d'assister en grand nombre car il y aura les élections du conseil.

SERVANTES DU SAINT-SACREMENT: Le mercredi, 6 octobre, à 14 heures, à la salle d'accueil des Servantes du Saint-Sacrement, diapositives sur le Congrès eucharistique de Philadelphie. Commentaire par M. Raoul Gagnon, P.S.S. L'entrée est libre. Bienvenue à tous.

SERVANTES DU SAINT-SACREMENT: Le lundi, 4 octobre, à 19 h. 30, à la salle d'accueil des Servantes du Saint-Sacrement, diapositives sur Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Durée de 45 minutes. L'entrée est libre. Bienvenue à tous.

JONQUIERE

SERVANTES DU SAINT-SACREMENT: Demain, en l'église de Saint-Mathias d'Arvida, début d'un triduum eucharistique. Le R. P. Raoul Gagnon, prêtre de Saint-Sulpice, de Montréal, donnera la prédication aux messes de 8 h. 30, 10 h. 00 et 17 h. 00. Tous sont invités à suivre les exercices de ce triduum.

CLUB OPTIMISTE: Le souper hebdomadaire du club Optimiste JAK, quartier Arvida, aura lieu lundi, à 18 h. 30, à l'Hôtel Jean-Dequen.

CARRÉFOUR DE LA SOBRIÉTÉ: Reprise des activités du Carréfour de la sobriété (secteur Lapointe) le lundi, 4 octobre, à 20 heures, au sous-sol de l'église Sainte-Marie, Jonquière. Bienvenue à tous.

FILLES D'ISABELLE: Il y aura assemblée des Filles d'Isabelle Saint-Laurent, le lundi, 4 octobre, à 20 heures, au sous-sol de l'église Saint-Laurent. Lors de l'assemblée se tiendront les élections. Que toutes se fassent un devoir d'y assister.

FAMILLES MONOPARENTALES: L'Association des familles monoparenta-

les, secteur de Jonquière, annonce à tous ses membres la reprise de ses activités pour l'année 1976-77, le lundi, 4 octobre 1976, au 149, rue Saint-Jean, Jonquière, à 19 h. 30. Invitation spéciale faite à toutes les personnes: veufs(ves), séparés(es), divorcés(es), mères célibataires à venir se joindre à nous. Bienvenue à tous.



CADETS ET CADETTES

Le corps de cadets 2626 de Saint-Luc de Chicoutimi-Nord est actuellement en pleine période de recrutement et l'invitation s'adresse aux jeunes (garçons et filles) âgés de 13 à 18 ans. L'inscription aura lieu du lundi au jeudi de cette semaine de 18 h. 30 à 20 heures à l'école Saint-Luc (le Roseau) de Chicoutimi-Nord. Mentionnons que l'entraînement et les activités se tiennent à tous les mardis soirs de 19 heures à 21 heures. Diverses possibilités sont offertes aux jeunes, du cours de secourisme à l'électronique, en passant par les excursions à la boussole en forêt, la pratique de certains sports, les voyages durant l'été, en Ontario, Nouveau-Brunswick et en Alberta, la photographie, la radio-émetteur, le tir à la carabine, les arts et autres.

Pour de plus amples informations communiquer à 543-6622.



PATIENT DANGEREUX

Un homme de 45 ans a été accusé de tentative de meurtre pour avoir essayé d'égorger une jeune fille... dans l'ambulance qui les transportait tous les deux à l'hôpital.

L'ambulancier Bruce Newton (sur la photo) a raconté que, en compagnie d'un collègue, il avait fait monter John Hunter, 45 ans, et Patricia McLean, 19 ans, parce que tous les deux saignaient des poignets, à une intersection du centre-ville de Toronto. En cours de route, l'homme a sorti un rasoir et en a donné un coup à la

gorge de la jeune fille. M. Newton a pu désarmer Hunter au moment où l'ambulance arrivait à l'hôpital.

L'ISLANDE

Dans le cadre des mardis géographiques, le module de géographie de l'Université du Québec à Chicoutimi, accueillera le docteur Pierre Biays, professeur au département de géographie de l'Université de l'Île (France), le mardi 12 octobre, à 14 heures, au local C-408, du pavillon principal.

Le docteur Biays est spécialiste de la géographie nordique de l'Europe et du Canada et est l'auteur d'un volumineux ouvrage sur "les marges de l'Oekoumène dans l'est du Canada". La conférence sera illustrée de diapositives.

L'ALBERTA ET LE 14 OCTOBRE

La Fédération du travail de l'Alberta a lancé un appel au public l'incitant à ne pas faire d'achats le 14 octobre, journée de protestation décrétée par le Congrès du travail du Canada. "Même pas une bouteille de bière dans une taverne, ni une pinte de lait, rien du tout", a lancé le président de la fédération, M. Reg Basken.

Les deux principaux syndicats d'Edmonton ont accordé leur appui au mouvement de protestation et plus de 5,000 travailleurs participeraient à la grève.

Cependant, plusieurs autres syndicats de la province — les plombiers, les menuisiers, certains employés des chemins de fer et des services postaux — ont annoncé qu'il ne se joindraient pas au mouvement.

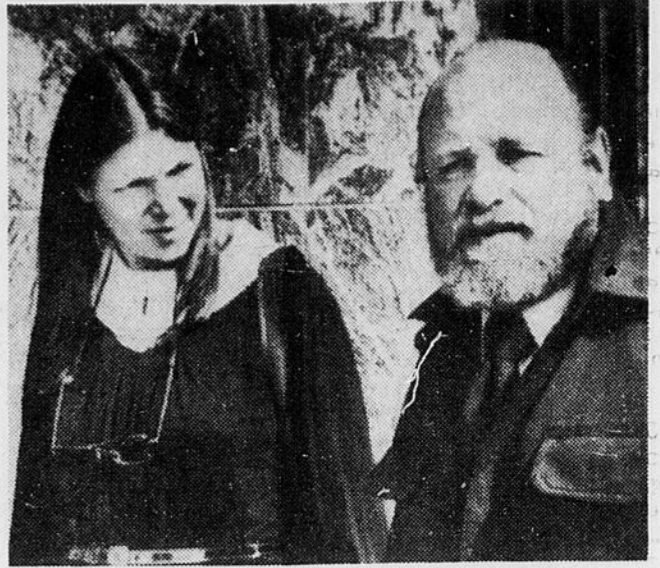
D'autre part, les services essentiels — hôpitaux, police, et pompiers — seront maintenus.

TRUDEAU S'EN FOUT

Le premier ministre, Pierre Elliott Trudeau a déclaré qu'il ne se préoccupait guère d'être impopulaire puisqu'il savait qu'il agissait correctement en prenant des mesures sévères pour contrôler l'inflation. "Je ne crois pas que l'époque que nous traversons actuellement ne commande de prescription particulière pour nous, les libéraux, ou pour moi, à titre de premier ministre", a-t-il déclaré aux 250 militants présents cette semaine

à une réception offerte par le Parti libéral.

M. Trudeau a affirmé aux membres du parti que la baisse dracoenne de popularité subie récemment par le Parti libéral était regrettable sans être tragique. Selon lui, le public aura le temps de changer d'avis avant la prochaine élection prévue pour 1978.



"INVENTEUR" CONDAMNÉ

Le financier Bernie Cornfeld, qui est ici en compagnie de sa femme, a été condamné à trois mois de prison ferme et deux ans avec sursis pour avoir mis au point un système électronique qui lui permettait de téléphoner en Europe gratuitement.

Il a été condamné à une amende de \$3,000 et il devra rembourser la somme de \$7,681 qu'il a économisée au détriment de la compagnie des téléphones grâce à sa "boîte bleue" qui simula la tonalité et les signaux émis par la compagnie lorsqu'un appel est destiné à l'étranger.

Agé de 48 ans et ancien directeur d'un vaste empire financier, Bernie Cornfeld a interjeté appel et a été laissé en liberté sous caution. Lors d'une perquisition dans son quarante-pièces-cuisine de Beverly Hills, en janvier 1975, le FBI avait découvert deux "boîtes bleues".

PRESIDENT DE LA JC

Me Claude Boisvert a été nommé président de la Jeune chambre de La Baie, en remplacement de Mme Lisette Simard qui a remis sa démission pour cause de santé. Me Boisvert était président du Comité d'embellissement de La Baie qui a connu, la semaine dernière, un succès remarquable au concours de parterre et de pelouse.

REUNION CREDITISTE

Les partisans du Parti crédit social du Canada, sont conviés à une réunion qui se tiendra à 20 heures, ce soir, en la salle du Collège Saint-Angèle de Jonquière. Cette réunion s'adresse aux gens des comités de Chicoutimi et de Lapointe, qui pourront y rencontrer diverses personnalités importantes du parti.

La Brasserie Labatt Ltée

vous présente

Incident à Bois-des-Filiens
avec

Beau Dommage



là, tu parles
à mon goût!

**SUR LES ONDES
DU RÉSEAU TVA**
Mercredi le 6 octobre
à 20 heures

- CFTM - Montréal
- CFCM - Québec
- CHLT - Sherbrooke
- CHEM - Trois-Rivières
- CJPM - Chicoutimi
- CFVO - Hull

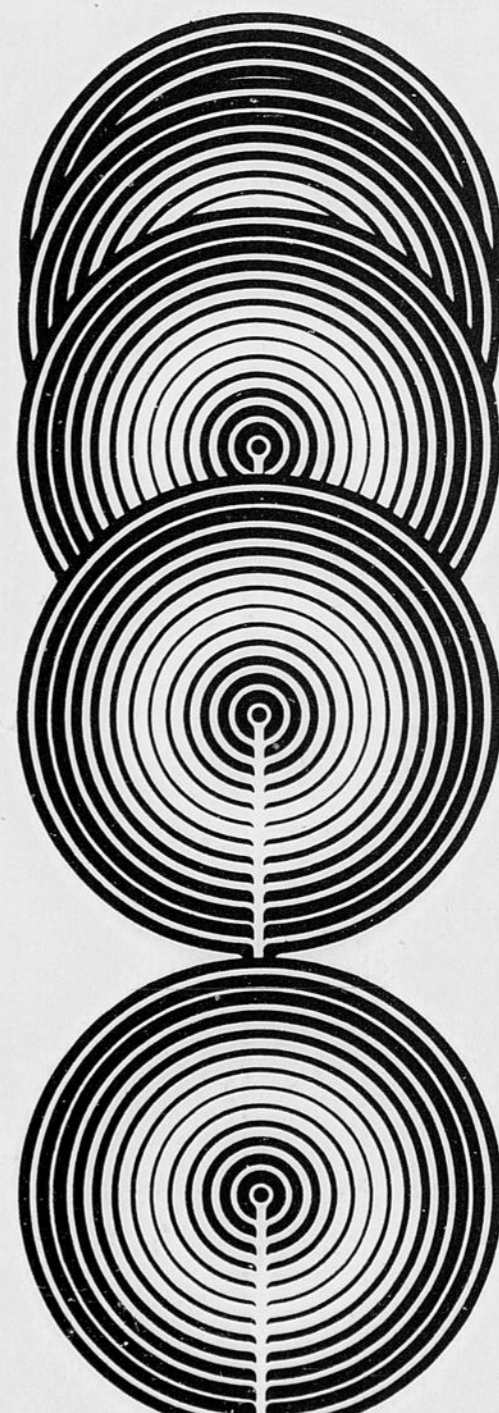
**SUR LES ONDES
DES STATIONS
SUIVANTES**
Mercredi le 6 octobre
à 19 heures

- CKRT - Rivière-du-Loup
- Samedi le 9 octobre**
à 19 heures
- CHAU - Carleton
- CJBR - Rimouski
- Lundi le 11 octobre**
à 19 heures
- CKRN - Rouyn

BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LA BRASSERIE



LIMITÉE—FAUT SE PARLER



1470

CKRPB
LA RADIO QUI VOUS AIME

4525, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE,
VILLE DE LA BAIE.
TEL.: 544-1470.

"De plus en plus au Québec, c'est en français que ça se passe"

MONTREAL (PC) — "De plus en plus au Québec, c'est en français que ça se passe".

Tel est le slogan adopté par la Régie de la langue française pour sa campagne d'information qui a commencé hier et se poursuivra jusqu'à la mi-mars.

Avec un budget de \$390,000, qu'elle estime "suffisant" pour cette opération d'envergure auprès du grand public, la Régie de la langue française utilisera tous les moyens modernes d'information: télévision, radio, journaux ainsi que panneaux-réclames et affiches dans le métro.

Le premier de quatre messages télévisés destinés aux francophones sera diffusé demain au cours de l'émission Les Beaux Dimanches à Radio-Canada. La Régie estime que cette première campagne d'information sur les règlements et implications de la loi 22 doit s'adresser aussi bien aux francophones qu'aux anglophones et néo-Québécois de la province.

Les francophones doivent être conscients qu'il faut exiger "de plus en plus" de français au Québec.

Sans être coercitive, car à aucun moment il n'est fait mention de plaintes à l'égard de la Direction des enquêtes de la Régie, cette publicité est plutôt incitative, fait remarquer le président la Régie de la langue française, M. Maurice Forget. "Nous avons convenu d'une approche sobre, positive et réaliste, précise-t-il, la Régie n'est pas un organisme policier."

Au total, sept messages télévisés de 30 secondes, dont quatre en français et trois en anglais, seront diffusés sur les ondes des réseaux français et anglais de télévision. De plus, les messages français apparaîtront également à l'antenne de Radio-Québec.

A la radio, sept messages différents d'une durée de 60 secondes seront diffusés 29 fois chacun au cours de la campagne, à raison de trois fois par jour sur 56 stations radio-phoniques à travers la



Il reste encore à édicter le règlement sur la francisation des entreprises. Et la première étape visera les 332 plus grandes, y compris plusieurs multinationales.

province. Du côté anglophone, la Régie diffusera trois messages d'information à raison de deux par jour sur les stations CFCF et CJAD durant huit semaines.

Des messages rédigés en italien, allemand et grec, s'adressant spécifiquement à la population néo-québécoise seront diffusés sur la chaîne radiophonique CFMB.

Enfin, en ce qui concerne la presse écrite,

la campagne d'information de la Régie ne débutera qu'à la fin du mois d'octobre dans les principaux journaux de langue française et anglaise du Québec.

Distribution

La Régie croit que cette campagne rejoindra une très forte proportion de la population du Québec. Selon les estimés fournis par la compagnie de pu-

blicité qui en a la responsabilité, la firme Allard Le Siège Inc., le taux de pénétration en milieu francophone serait de 80 pour cent, et de 20 pour cent pour les anglophones. Le budget de la campagne d'information a été calculé en fonction de la distribution des communautés linguistiques du Québec, de sorte que 25 pour cent des coûts sont affectés à la publicité destinée aux anglophones.

Dés aujourd'hui, de grands panneaux arborant le slogan "De plus en plus au Québec, c'est en français que ça se passe" seront placés dans les stations de métro de Montréal. Ce slogan, choisi parmi sept autres soumis à des tests d'entrevues de groupes auprès de francophones, anglophones et Italiens, a été retenu en raison du caractère évolutif de la francisation qu'il suggère.

Le directeur des relations publiques de la Régie, M. Gilles Racine, a précisé que les stations de radio et de télévision anglophones n'ont opposé aucune résistance à accepter de diffuser la publicité de la Régie. Les articles 40 à 45 de la loi 22 concernant la langue d'enseignement sont ceux qui ont fait le plus de bruit jusqu'à maintenant, précise-t-il, mais ne relèvent justement pas de la Régie de la langue française mais bien du ministère de l'Éducation.

"Le message que nous avons à diffuser concerne tous les autres aspects de la loi (affichage, étiquetage, francisation des entreprises, etc.) et ces derniers sont très bien reçus de la population anglophone en général."

Par ailleurs, M. Racine a déclaré qu'en cas d'élections générales au Québec, la campagne d'information sur la loi 22 pourrait être reportée si la propagande électorale des partis s'avérait néfaste au message que propage la Régie. Même si ce ne sont que des "rumeurs" d'élections qui circulent au Québec, la Régie a conclu des arrangements avec tous les postes de radio et de télévision afin d'obtenir la possibilité de retirer ses insertions publicitaires, si elle le juge opportun.

Le français est devenu obligatoire

Plusieurs articles de la loi 22 sur la langue officielle qui n'étaient pas encore en vigueur le sont maintenant depuis le premier juillet. Ce sont, par exemple, ceux qui ont trait aux corporations professionnelles, aux organismes scolaires, à l'étiquetage des produits alimentaires et à l'affichage public.

Les professions

Toute personne sollicitant un permis d'exercice d'une corporation professionnelle doit désormais démontrer qu'elle a une connaissance suffisante de la langue française.

C'est la Régie de la langue qui évaluera la connaissance de la langue officielle, au moyen d'un quadruple contrôle: compréhension orale et écrite du français et capacité d'expression orale et écrite dans cette même langue.

Seront exemptés des tests linguistiques les candidats qui auront suivi à temps plein à compter du niveau secondaire au moins trois années de scolarité dans une école francophone, ceux qui démontreront au cours d'une entrevue qu'ils possèdent de toute évidence une maîtrise de la langue française et ceux qui ont reçu avant le premier juillet 1976 une attestation de connaissance d'usage du français émise par le ministère de l'Immigration du Québec.

Environ 3,000 nouveaux candidats sollicitent des permis d'exercice chaque année dans l'ensemble des 38 corporations professionnelles du Québec, mais une forte proportion de ces candidats sont francophones ou encore connaissent le français en plus de leur langue maternelle. Ceux qui échouent une première fois pourront passer d'autres examens par la suite (il y en aura quatre par année) tant qu'ils n'auront pas réussi.

Dans les écoles

Tous les organismes scolaires, écoles, collèges, universités, etc., même ceux qui donnent leur enseignement en anglais, doivent désormais rédiger en français tous leurs textes et documents officiels. Cela comprend les documents à caractère public, les autorisations, avis et autres écrits semblables. Seul le texte français sera considéré comme authentique, mais on pourra quand même le faire accompagner d'une traduction anglaise.

Tous ces organismes scolaires doivent désormais communiquer en français avec les autres gouvernements du Canada et à l'intérieur du Québec avec les compagnies et les personnes morales.

L'étiquetage

Dans le cas de l'étiquetage des produits alimentaires (autres que les boissons alcooliques), des menus et cartes de vin, les fabricants, grossistes, détaillants, aubergistes, restaurateurs et autres devront en assurer une rédaction en langue française.

Tout contrevenant est passible d'une amende de \$25 à \$500 dans le cas d'un individu et de \$50 à \$1,000 dans le cas d'une compagnie, pour une première infraction; toute récidive dans les deux ans vaudra une amende de \$3,000 à \$5,000.

Les catalogues

Depuis le premier juillet, les compagnies n'ont plus le droit de publier des catalogues ou brochures dans une autre langue que le français pour diffusion publique. Mais tout ce qui était déjà imprimé avant le premier juillet 1976 pourra continuer à servir jusqu'au premier janvier 1978.

Des changements irrévocables

Pour que la loi sur la langue officielle soit entièrement en vigueur, il reste surtout à édicter le règlement sur la francisation des entreprises.

Selon monsieur Maurice Forget, président de la Régie de la langue française, on remarquera d'ici trois ou cinq ans des changements mesurables et irrévocables dans les habitudes linguistiques des Québécois.

La première étape de la francisation des entreprises visera les 332 plus grandes, y compris plusieurs multinationales, qui emploient environ la moitié des travailleurs québécois du secteur privé.

Les citoyens qui constatent des dérobances à la loi peuvent en informer la Régie de la langue française.

Cette dernière, en plus de faire observer la loi 22, a manifesté l'intention de faire enlever aux dépens des propriétaires les affiches qui ne seraient pas conformes à la loi.



COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DU SAGUENAY

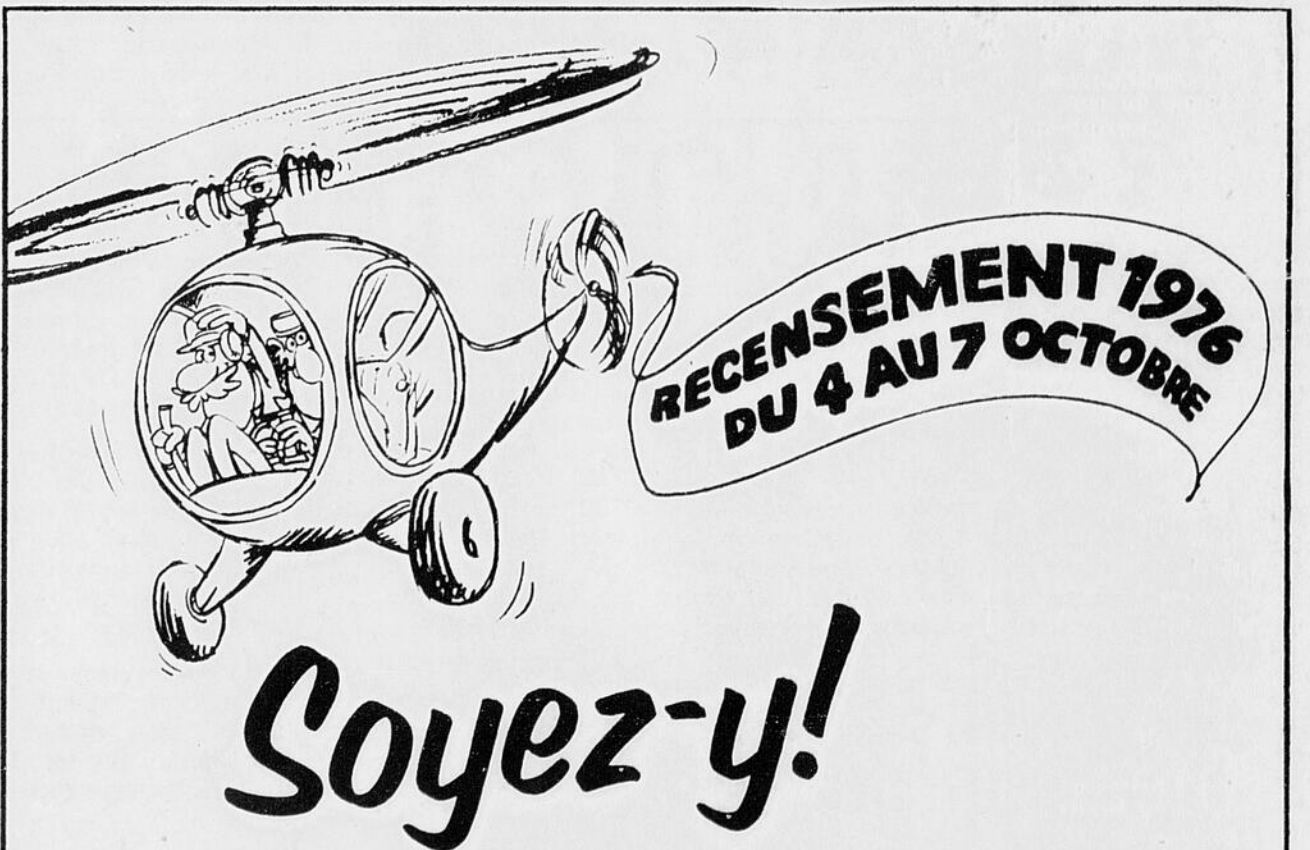
COMMUNIQUE

ENTREE DES ELEVES
DE L'ECOLE POLYVALENTE
DOMINIQUE-RACINE

- Mardi, le 5 octobre 1976:
Elèves de secondaire II, général.
- Mercredi, le 6 octobre 1976:
Elèves de secondaire III et IV,
général.
- Jeudi, le 7 octobre 1976:
Professionnel court II,
III, IV et V.
- Vendredi, le 8 octobre 1976:
Professionnel long IV, V
et V cours supplémentaire.

Benoît Dolbec,
Dir. Serv. de l'Ens.
Directeur général adjoint.

Chicoutimi, le 28 septembre 1976.



Soyez à la maison pour recevoir les recenseurs. En effet, la loi concernant la liste électorale permanente prévoit que le recensement des électeurs a lieu cette année du lundi, 4 octobre, au jeudi, 7 octobre.

De plus, la loi précise que pour être inscrit sur la liste électorale, une personne doit avoir 18 ans accomplis, le ou avant le dernier jour de la révision soit, le 6 novembre 1976.

En milieu *urbain*, deux recenseurs dûment recommandés doivent visiter chaque foyer.

En milieu *rural*, un seul recenseur peut passer chez vous ou utiliser tout autre moyen pour recueillir les noms des électeurs.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous pourrez en demander l'inscription en vous rendant à tout bureau de dépôt ouvert dans votre district électoral, du 25 au 30 octobre.

LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



HOTEL Champlain
306, LABRECQUE, CHICOUTIMI.

EN VEDETTE
"KENO-BEER-BAND"
LE SEUL DU GENRE DANS LA REGION

ORCHESTRE BAVAROIS
7 MUSICIENS

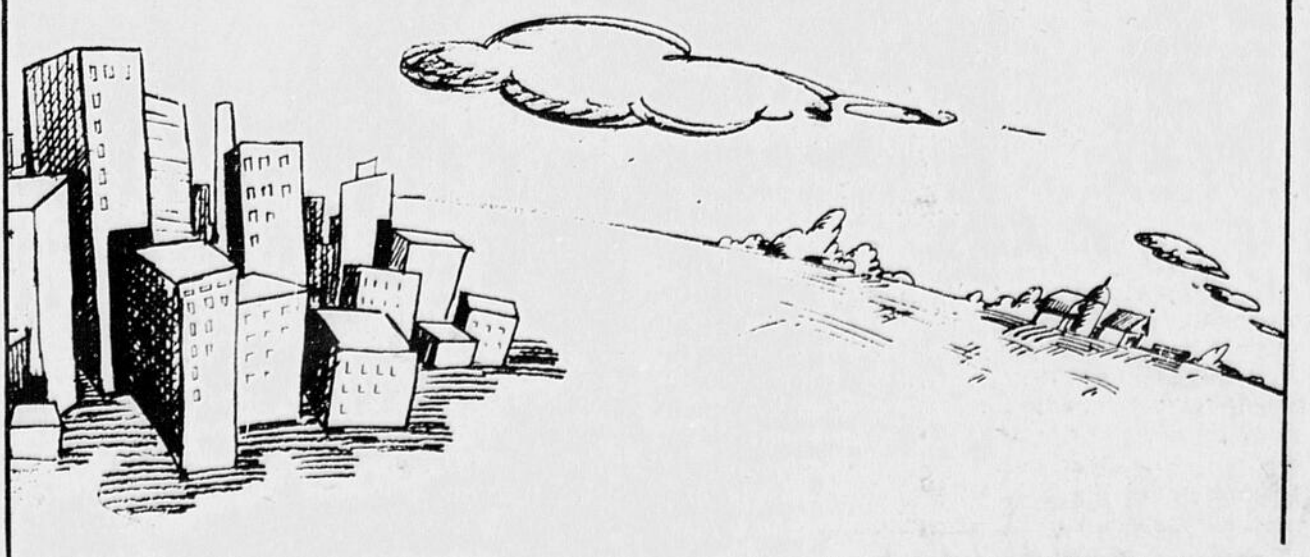
VENDREDI ET SAMEDI
DES 9.30 P.M.

INVITATION SPECIALE
AUX GROUPES ET
CLUBS SOCIAUX

ENTREE
LIBRE

Venez passer une soirée
mouvementée. Au son
d'une musique enlevante

RESERVATIONS:
543-4424





UN FRISSON DANS L'AIR: Trois des 6.700 professeurs protestants de la province sirotent tranquillement un café sur leur piquet de grève, en face du "Montreal Outremont High School". (CP-Wirephoto)



DERRIERE LES PROFESSEURS: Des étudiants du "Montreal's Westhill High School" démontrent beaucoup d'enthousiasme en manifestant pour les professeurs de leur école qui ont débrayé, vendredi. Ils sont quelque 130.000 étudiants actuellement touchés par ce conflit. (CP-Wirephoto)

Enseignants protestants

130,000 élèves se retrouvent en vacances

MONTREAL (PC) — Les enseignants protestants du Québec ont débrayé, vendredi, affirmant qu'ils ne reprendraient pas le travail aussi longtemps qu'ils n'obtiendraient pas la parité avec les enseignants catholiques, au niveau du fardeau des tâches.

Les grévistes, qui appartiennent à l'Association provinciale des enseignants protestants, ont érigé des lignes de piquetage devant les maisons d'enseignement élémentaire et secondaire de la province.

Environ 50 d'entre eux ont également manifesté paisiblement devant le siège social de la Protestant School Board of Greater Montreal.

Devant certaines écoles, des enfants et des parents se sont joints aux piquets de grève.

Ce débrayage de 6.700 enseignants a provoqué la fermeture de plus de 350 écoles. Environ 130.000 élèves sont aussi sans classe.

"Il est difficile de prévoir la longueur de cette grève, mais ce pourrait en être une longue", de dire vendredi le président de l'association, M. Donald Peacock.

Desireux de traverser les lignes de piquetage, mais qu'on a demandé aux parents de garder leurs enfants à la maison jusqu'à avis contraire.

Certains employés d'entretien ont défilé les piquets de grève à certaines écoles, mais on ne sait pour le moment si certains professeurs ont fait de même.

Un porte-parole de la commission scolaire a précisé que plusieurs principaux avaient refusé de traverser ces lignes.

L'organisme représentant les principaux d'écoles a déjà appuyé les revendications des instituteurs.

Les autorités scolaires ont pour leur part affirmé que les écoles demeurent ouvertes à l'intention des instituteurs.

Guy St-Pierre

Profession de foi au fédéralisme

M. Saint-Pierre a cependant averti les anglophones, surtout ceux de l'extérieur du Québec, qu'ils devraient être prêts à en payer le prix.

"Ce prix, a-t-il dit, c'est l'équilibre entre les ethnies, c'est le respect fondamental des deux groupes majeurs, c'est la justice sociale et économique."

Il a exprimé l'espoir que cesse "la véritable vague antifrançaise perceptible ici et là chez divers éléments du Canada anglais", depuis le début de la crise du bilinguisme dans les communications aériennes.

M. Saint-Pierre a conclu en s'attaquant au président du Parti québécois, M. René Lévesque, qu'il a qualifié d'homme en deuil. "En deuil de son exemple favori, M. Olof Palme", premier ministre suédois récemment défait aux élections, et en deuil "de ce qui aurait pu être son quotidien favori, Le Jour".

Proclamant sa foi au fédéralisme canadien,

Dans un Québec indépendant, il y aurait risque de "querelles qui confinent à la guerre civile".

C'est du moins ce que croit le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre.

Selon lui, les Québécois indépendants devraient se priver d'une partie de leur revenu, affronter une baisse des investissements et s'amputer eux-mêmes de toute croissance industrielle réelle pour deux ans.

Le ministre fait ces prédictions, jeudi, devant quelque 600 libéraux de la rive sud, qui avaient payé \$100 le couvert pour lui rendre hommage.

M. Saint-Pierre s'est dit d'avis que le Québec disposait chez lui, à l'heure actuelle, de "tous les éléments pour répéter le triste scénario que l'on a vu se dérouler au Portugal, en Irlande et au Liban".

NOUVEL EXECUTIF DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE DU ROYAUME



Apparaissent sur la photo dans l'ordre habituel, première rangée: M. Roger Turcotte, secrétaire, M. Jean Quintal, président et M. Guy Savard, trésorier, deuxième rangée: MM. Norman Zovakoff, Fernand Gagné, Marc Savard, Yves Thibeault, Gilles Roy, Gérald Laflamme et Ronald Tremblay, directeurs.

A Shawinigan

Le Parti québécois polira ses armes en fin de semaine

SHAWINIGAN (PC) — Les prochaines élections générales au Québec, que dame Rumeur prévoit pour cet automne, seront la trame de fond du Conseil national du Parti québécois, qui débute aujourd'hui samedi à Shawinigan.

Tout au long de cette réunion de deux jours, les dirigeants péquistes auront l'occasion de fourbir leurs armes pour la grande rencontre électorale à laquelle le chef libéral et premier ministre, M. Robert Bourassa, pourrait les convier d'ici trois semaines.

Le Conseil national donnera l'occasion aux quelque 30 candidats péquistes déjà choisis de tenir une réunion générale. Ils seront informés des thèmes et des idées que le PQ entend mettre de l'avant au cours de la campagne précédant le scrutin.

Parallèlement, les épouses de ces candidats tiendront une réunion à caractère très politique.

Sous la direction de Mme Jacques-Yvan Mo-

rin, épouse du chef de l'Opposition, et de Mme Marcel Léger, épouse du député de Lafontaine, elles apprendront une multitude de trucs et de manières de venir en aide à leur époux-candidat lors d'un scrutin.

Cette participation quasi officielle des épouses à la campagne électorale de leur mari est en train de devenir une constante lors d'élections québécoises mais, pour la première fois, elle sera structurée et encadrée.

PQ, l'été dernier. M. Alfred avait défait le président régional du parti, M. Pierre Paquin, lors d'une convention houleuse.

D'autres comités ont été témoins de luttes intestines parmi les militants péquistes, au point que l'exécutif du PQ a dû déléguer le député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, pour enquêter sur la situation dans le comité de Charlebourg.

Les difficultés du jour ont amené de l'eau au moulin des libéraux, qui ont accusé les leaders péquistes de mauvaise administration.

Enfin, il sera également question de la préparation du sixième congrès national que le parti doit tenir au début de février 1977.

La tenue de ce congrès demeure hypothétique cependant: la rencontre pourrait être annulée si des élections générales étaient déclenchées entre temps.

On procédera néanmoins à l'élection d'un président pour diriger les débats de ce congrès.

On adoptera aussi des règlements régissant les élections lors de ce congrès.

Les délibérations du Conseil national péquiste prendront fin dimanche après-midi. Ce conseil est la plus haute instance du parti entre les congrès généraux. Les neuf membres de l'exécutif, les députés et candidats du PQ et les présidents de chacun des comités du Québec en font partie.

Litige

En outre, les deux cents militants membres du Conseil national passeront en revue quelques points en litige, qui ont pu causer des frictions au sein du Parti québécois récemment.

Un point de l'ordre du jour prévoit une discussion sur la situation qui règne parmi les forces péquistes de la région de l'Outaouais.

L'élection de M. Jean Alfred comme candidat péquiste dans le comité de Papineau avait suscité divers remous au

Jour

D'autre part, la mort du quotidien indépendantiste Le Jour, un journal appuyé officiellement par le Parti québécois, n'est pas inscrite à l'agenda de la fin de semaine.

Cette question pourrait rebondir cependant si des militants s'avisent de soulever le problème.

Ce quotidien a cessé de paraître à la fin d'août, après avoir connu de sérieuses difficultés financières. Il était administré par des dirigeants péquistes, dont MM. René Lévesque et Jacques Parizeau.

L'Union nationale ne redoute pas des élections prématurées

MONTREAL (PC) — Si le Parti national populaire semble redouter des élections cet automne, il n'en va pas de même pour l'Union nationale, dont le chef, M. Rodrigue Biron, ne souhaite rien d'autre, comme il l'a indiqué, hier aux journalistes, au début du congrès d'orientation de son parti.

Environ 1.000 personnes sont attendues à cette réunion de trois jours, à Montréal, et tout indique que les discussions en ateliers et en assemblée plénière seront teintées d'électorisme.

M. Biron entend participer activement aux travaux et, s'il le faut, à diriger les débats de façon à ne pas trop s'écarter de la ligne de pensée générale du parti, contenue dans un document de travail de 80 pages et 127 résolutions.

Débordant d'optimisme, le chef de l'UN a rencontré les journalistes au retour

d'une tournée des comités de Richelieu, Mégantic et Frontenac où, a-t-il dit, l'Union nationale a le vent dans les voiles.

Au cours de l'entretien avec la presse, M. Biron a peu parlé du congrès de fin de semaine pour s'attarder davantage sur l'éventualité d'un scrutin général, des chances de son parti de faire une percée et, surtout, sur "l'insatisfaction générale des Québécois vis-à-vis d'un gouvernement incapable de prendre des décisions rapides".

Il a reproché au premier ministre de s'en être allé en

solitaire à Toronto où se déroule la conférence des chefs de gouvernements provinciaux, au lieu de se faire accompagner par les leaders des autres formations politiques et démontrer ainsi la solidarité des Québécois sur le problème constitutionnel.

M. Biron a affirmé que l'un de ses prédécesseurs à la barre de l'UN et ancien premier ministre Daniel Johnson avait réussi, lui, à s'assurer l'appui de tous les Québécois dans les luttes qu'il a menées dans ce domaine.

Toujours dans la possibi-

lité d'une élection à court terme, l'UN n'a pas du tout l'intention de conclure quelque alliance que ce soit avec les autres partis de l'opposition en vue de faire échec au Parti ministériel.

Plus tôt cette semaine, M. Fabien Roy, bras droit du chef du PNP, M. Jérôme Choquette, avait laissé entendre que ce groupement politique songeait sérieusement à s'entendre soit avec l'UN ou le Crédit social et peut-être le Parti québécois pour laisser la voie libre à l'autre qui aurait plus de chances de ravir un comté aux libéraux.



- Mme Jean-Paul Gaudreault, 281, Labrecque, Arvida. 548-8734
- Henri Vaillancourt, 43, de Champlain, Arvida nord. 548-6192
- Mme Marie-Anne Bouchard, 1929, Renaud, Dolbeau. 276-2364
- Pauline Boucher, 79, Brassard, Jonquière. 547-9086
- Yves Munger, 191, Picardie, Jonquière. 547-1762
- J.-J. Furney, 959, rue Rolland, Roberval. 275-1830
- Monsieur Robert Forin, 246, rue Mgr-Bégin, Jonquière.
- Léonce Gaudreault, 110, du Rocher, Alma. 662-4193
- Edouard Sauve, 1158, Angoulême, #3, Chicoutimi. 549-9764
- Omer Michaud, 414, rue St-Emond, Normandin. 274-2515
- Fernand Belley, 800, Roussel, Alma. 662-5843
- Madeleine Turcotte, 435, Plamondon, Chicoutimi. 549-3491
- Lucie Boulianne, 475, de l'Hôpital, apt 2, Jonquière. 547-8707
- Aurèle Bissonnette, 1820, Lamontain, Alma. 662-9992
- Mme L. Grenon, 1066, Mgr-Racine, Chicoutimi.
- Roland Dufour, 190, Ste-Famille, Kérogami. 542-4162
- Jean-Yves Pelletier, 48, boul. Dequen nord, Alma. 668-2238
- M. Henri-Louis Gauthier, 1001, Ste-Agnès, Chicoutimi-Nord. 543-9422
- Roland Lemieux, 904, rue Moisan, Arvida. 548-4841
- Mme Jean-Marie Bérubé, 941, des Pins, Dolbeau. 276-3683
- Mme Rosaire Pilote, 174, rue Viau, Chicoutimi. 543-7155
- Mme Arthur Boivin, 2721, boul. St-Jean-Baptiste, Chicoutimi. 549-3173
- Bernard Beaumont, 815, d'Iberville, Chicoutimi. 549-6459
- Mme Désiré Dionne, 1111, ave Lavoie, Ville de La Baie.
- Mme Edmour Duchesne, 901, Hôtel-de-Ville, Chicoutimi. 673-4805.

Ils méritent un billet de Super-Loto, au concours SUPER ARGENT du QUOTIDIEN

Le tirage a été effectué par Mme Ginette Gravel, secrétaire de direction, accompagnée de M. Jean Tremblay, directeur de la publicité et de Mme Danielle Rouleau, préposée à la pagination.

Coupon de participation dans la présente édition.



Mme Albanie Morin

Pénitenciers Agir avant qu'il soit trop tard

NEW WESTMINSTER, C.-B. (PC) — Le garde Wayne Culbert, âgé de 21 ans, a été libéré par les mutins du pénitencier fédéral de New Westminster qui le détenaient en otage depuis 80 heures. Tout comme à Laval, les prisonniers protestent contre leurs conditions d'internement dans le pénitencier fédéral vieux de 98 ans.

Libéré après une brève conférence de presse, M. Culbert n'a pas immédiatement rencontré les journalistes, préférant s'entretenir avec les membres de sa famille.

La veille, un médecin de la prison avait rapporté qu'il était en bonne santé. Libéré ce jour-là d'ailleurs, l'autre otage, Walter Day, 50 ans, avait déclaré qu'il avait été bien traité par les mutins.

Avant la libération de M. Culbert, M. Jim Murphy, directeur régional des services pénitentiaires canadiens, a donné lecture du protocole d'entente entre le comité des sept détenus et le ministère du Solliciteur général.

En vertu de cet accord, la Gendarmerie royale du Canada doit demeurer à l'intérieur des murs durant deux semaines. Au bout d'une semaine, il doit y avoir une rencontre entre les autorités de la prison, le comité des détenus et un comité de citoyens, afin d'étudier la possibilité de maintenir la GRC au pénitencier.

Les neuf détenus qui détenaient M. Culbert se sont livrés à la GRC, qui devait les escorter dans une autre institution pénitentiaire.

L'accord prévoit également qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre les mutins avant la tenue de l'enquête publique sur cette affaire.

Commentant les récents événements survenus aux pénitenciers à sécurité maximum de Westminster, C.-B., et de Laval, au Québec, le secrétaire-trésorier exécutif du syndicat, M. Paul Caouette, a déclaré que: "Le personnel de toutes les institutions a perdu toute confiance en M. André Therrien, commissaire des pénitenciers."

Le porte-parole de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), s'est dit "atterré" par les récents événements qui se sont produits dans ces deux institutions.

M. Caouette a ajouté: "Nous avons perdu confiance en lui en raison de son manque de leadership. Il ne s'est pas rendu compte de la situation explosive qui s'est développée depuis l'an dernier à cause de la philosophie adoptée par ses conseillers et qui consiste à s'occuper des détenus avant de s'occuper du personnel."

L'AFPC réclame égale-

ment que la direction soit remplacée par des personnes qui possèdent une "expérience pratique" de l'administration des institutions pénitentiaires, l'actuelle direction étant jugée "incompétente" par l'agent négociateur qui représente les quelque 7.000 employés des pénitenciers fédéraux.

M. Caouette enchaîne en reprochant au chef des relations de travail, M. Roger Poulin, de faire preuve d'un manque de responsabilité lorsqu'il estime que "le service pénitentiaire est semblable à ceux des autres ministères et qu'il devrait être administré de la même manière."

"De plus, ajoute le porte-parole de l'AFPC, le commissaire adjoint à la sécurité, W. C. Westlake, nous a dit, et je cite: Il incombe à la direction d'administrer, et les employés doivent se conformer et obéir à la loi."

Ces constatations autorisent le syndicat à craindre que nous nous acheminions présentement vers une situation "semblable à celle d'Attica" et, ce, si des mesures correctives ne sont pas apportées rapidement.

M. Caouette a fait remarquer qu'au cours des 19 derniers mois, le pénitencier de la Colombie-Britannique avait été l'objet de huit incidents impliquant des otages.

"Depuis deux ans, de dire M. Caouette, la section locale de l'AFPC, à Westminster, avertit la direction locale de l'absence de mesures de sécurité."

Les remarques du syndicat ont été nulles et elles ont permis au Conseil du Trésor et au ministère des Travaux publics de se renvoyer continuellement la balle, "mais sans rien faire".

"Pendant ce temps, d'ajouter le syndicaliste, les employés étaient obligés d'effectuer un nombre excessif d'heures supplémentaires et, ce, parce que la direction refusait d'administrer l'institution de façon sûre, alors qu'elle cédait aux pressions tant des détenus que des groupes extérieurs."

Pour l'AFPC, la direction de cette institution, tout comme au Québec, "préfère céder aux pressions des détenus, sans égard à la sécurité de son propre personnel. Il en coûte aux contribuables des millions de dollars en réparations après que les détenus ont détruit les installations carcérales."

Bref, l'AFPC estime que le moment est venu pour le Solliciteur général et le Commissaire du service pénitentiaire d'agir avant qu'il soit trop tard.

LES LIVRES DU MOIS CHEZ FLAMMARION

jean-françois
ferrané

l'ours

une
partie de chasse
à l'homme

roman/flammarion

GUY DES CARS
LE MAGE
ET LES LIGNES
DE LA MAIN



FLAMMARION / L'ÉÉ ROMAN

PAUL GUTH
LETTRES
À VOTRE FILS

qui en a
RAS
LE BOL

FLAMMARION

DEMOUZON
LE PREMIER NÉ D'ÉGYPTÉ



FLAMMARION / POLICIER

marc
cholodenko

les états
du désert

le second roman
de l'auteur
du «roi des fées»

textes: flammarion

L'OURS

Jean-François Ferrané

Portrait d'une société, visage d'une justice, évocation de l'univers carcéral et de ses duretés, récit mêlant une instruction criminelle, un amour complexe et les dessous d'un scandale financier, *L'ours* retrace avant tout l'itinéraire douloureux d'un homme, Georges Bendel, quinquagénaire solitaire, colossal et sans-gêne.

LE MAGE ET LES LIGNES DE LA MAIN

Guy des Cars

Les lecteurs de *La boule de cristal* et du *Pendule* retrouvent dans le cabinet de consultation de Monsieur Arnold des personnages insolites mus par le plus puissant et le plus ingrat des moteurs: l'amour. Amour qui se trouve dans chaque main sous les formes les plus diverses: amour exigeant, faible, rancunier, calculé, criminel et même amour vrai.

LETTRES À VOTRE FILS QUI EN A RAS LE BOL

Paul Guth

Ces lettres sont un cri d'amour et d'espoir. D'amour pour les jeunes, d'espoir en leur bonheur et leur courage. Alors que tous les profiteurs des illusions publiques engluent la jeunesse de flatteries, Paul Guth ne ménage ni les jeunes ni leurs parents. Avec passion, loyauté, violence, il s'attaque aux problèmes du jour: la vitesse, la sexualité, le chômage, la sono, etc.

LE PREMIER NÉ D'ÉGYPTÉ

Demouzon

Les amateurs de bons romans-policiers seront comblés par ce deuxième ouvrage de la nouvelle série Demouzon, ouvrage bourré d'intrigues et de suspense. Un désir de vengeance implacable anime le personnage principal. Ancien légionnaire, il suit un itinéraire mystérieux: dans son sillon, la police recueille les cadavres de certains messieurs...

LES ÉTATS DU DÉSERT

Marc Cholodenko

Un roman à contre-courant, *Les états du désert* mêlent intimement le dramatique, le descriptif et le psychologique. Chaque événement, analysé, retourné et disséqué, permet de restituer avec richesse le pouvoir du langage. Un roman policier fort bien mené, des réflexions sur l'art des plus pertinentes arrondissent cet ouvrage extraordinaire.

A 26 ans, Marc Cholodenko est un "nom" à retenir parmi les auteurs d'aujourd'hui.

Vous trouverez ces livres et les autres nouveautés Flammarion dans toute bonne librairie du Québec.

flammarion L'ÉÉ

Le député de Louis-Hébert n'est plus

OTTAWA (PC) — Le député de Louis-Hébert aux Communes, (Mme Albanie Morin, est décédée. hier, à l'âge de 55 ans, à la suite d'une longue maladie. La nouvelle a été confirmée, ce matin, par le bureau du président de la Chambre des communes.

Atteinte de cancer, Mme Morin avait été hospitalisée à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Son décès est survenu vers minuit et demi la nuit dernière, à l'Hôpital général de Québec. Mme Morin était mariée et mère de trois enfants.

Née le 30 avril 1921, Albanie Morin avait été professeur puis conseiller municipal à Sillery avant d'être élue pour la première fois aux Communes en 1972. Réélue en 1974, elle était adjointe au président de la Chambre.

Avec la mort de Mme Morin, la position des partis à la Chambre des communes est la suivante: libéraux, 128; conservateurs, 95; crédites, 11; néo-démocrates, 16; indépendants, 1; sièges vacants, 3.

Mme Morin était originaire de Ste-Elisabeth, Manitoba. Née le 30 avril

1921, elle était la fille de Louis-Philippe Paré et de Laura Labrecque. Elle fit ses études primaires et secondaires au couvent Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à Kénogami, dans la région du Saguenay.

Elle s'établit à Québec en 1945 lorsqu'elle épousa M. Georges Morin.

Diplômée
de Laval

Une fois que ses trois enfants furent d'âge scolaire, Mme Morin a décidé de continuer ses études collégiales à l'université Laval où elle compléta des études en histoire, en lettres et en droit.

Suivant la trace de son mari dans le domaine municipal, elle brigua les suffrages à l'échevinage et fut élue en 1970 conseiller municipal de Sillery, près de Québec. Elle occupa ce poste jusqu'à la fin de 1974.

Elue député
en 1972

Après la mort de son mari en 1971, Mme Morin posa sa candidature à la convention libérale du comté de Louis-Hébert et fut élue aux Communes en octobre 1972.

A Ottawa, elle fit partie jusqu'en 1974 de quatre comités et d'un sous-comité dont celui des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Elle fut également coprésidente du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

Réélue en 1974, elle fut nommée au poste de vice-présidente adjoint des Comités de la Chambre.

Elle fut par ailleurs la première femme dans l'histoire du parlement canadien à occuper le fauteuil du président des débats. Cet événement historique se produisit le 4 octobre 1974.

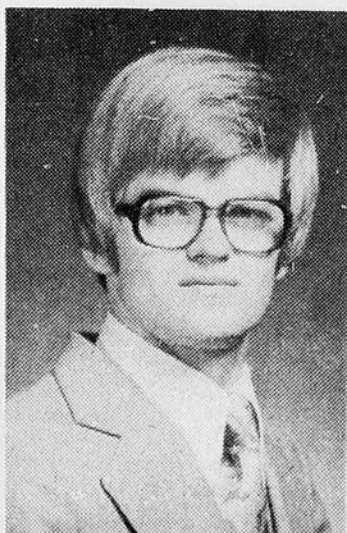
Funérailles mardi

Mme Morin laisse dans le deuil ses trois enfants, Albany, George et Sylvia.

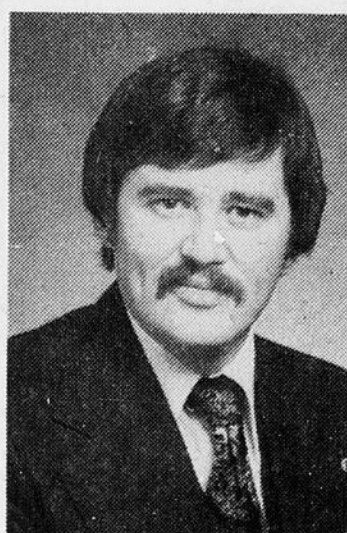
La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi après-midi au funérarium Lépine-Cloutier, rue Marguerite-Bourgeois, à Québec.

Ses funérailles auront lieu mardi prochain, à 10 heures. Le service sera chanté à l'église Saint-Patrick, rue Grande Allée, à Québec, et l'inhumation au cimetière Saint-Patrick, à Sillery.

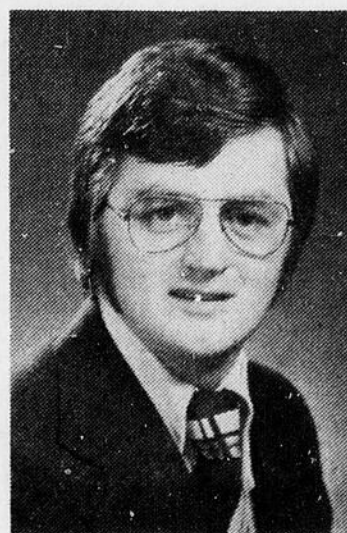
Nouvelle société de comptables agréés



Rémi Lemieux, c.a.



Rosaire Harvey, c.a.



Serge Lemieux, c.a.

M. Rémi Lemieux, c.a., M. Rosaire Harvey, c.a., et M. Serge Lemieux, c.a., vous informent que maintenant, ils pratiquent leur profession sous la raison sociale Lemieux, Harvey, Lemieux & Associés, c.a., dont les bureaux sont situés à:

580 ouest, rue Sacré-Coeur,
Alma, P.Q.
662-6516.

5, rue St-Antoine,
Métabetchouan, P.Q.
349-3454.

Au travail le 14 octobre

OTTAWA (PC) — Bien que l'Association des enseignants franco-ontariens s'oppose à "l'injuste" contrôle des salaires par le gouvernement, elle n'invitera pas ses membres à quitter leur travail le 14 octobre.

Cette décision a été prise lors de la réunion du bureau des gouverneurs, tenue à Toronto.

Selon M. André Pinard, secrétaire général de l'AEFO, ce n'est pas une journée de grève qui peut changer quelque chose. L'association croit plutôt que des pressions constantes et des actions concrètes sont plus adéquates.

Ainsi, dans une lettre circulaire, le président de l'AEFO, M. Pierre Lalonde, a invité tous les membres à participer d'une certaine façon à cette journée nationale de protestation contre le contrôle des salaires.



LA BOUSCULADE — Un groupe d'étudiants fréquentant une école secondaire de Toronto, se bousculent avec joie, afin de serrer la main au premier ministre, Pierre Elliott Trudeau, après qu'il leur eut prononcé un discours. (CP-Wirephoto)



AU TRAVAIL: Les premiers ministres des provinces inter-provinciales vendredi. Cette conférence est le prolongement de celle qui eût lieu en Alberta au mois d'août dernier. (CP Wirephoto)

Nous devrions être capables de nous faire une idée — Trudeau

TORONTO (PC) — Le Premier ministre canadien a souhaité aux Premiers ministres provinciaux, vendredi, de trouver un moyen de rapatrier la Constitution. S'adressant à des étudiants d'un collège de Toronto, M. Trudeau a déclaré: "J'ai confiance qu'ils s'entendent cette fois pour que je n'aie pas à agir de façon unilatérale". Au moment même où les 10 Premiers ministres discutent justement de la

question, M. Trudeau a rappelé qu'il s'agissait d'une troisième rencontre, depuis le mois d'août 1975, et il a ajouté: "Ils vont sûrement trouver une manière de mettre fin à cet ancien état colonial dans lequel nous nous trouvons". "Je crois, a déclaré le Premier ministre canadien, qu'après avoir laissé notre Constitution dans un autre pays durant 110 ans et après 50 ans d'efforts, nous devrions être capables de nous faire une idée."

Constitution
Les Premiers ministres provinciaux n'ont pas encore pu s'entendre sur la façon de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui demeure toujours une loi du Parlement de la Grande-Bretagne. Le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, insiste pour obtenir des garanties concernant la langue et la culture françaises dans la méthode d'amender éventuellement la Constitution. Quant à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, elles réclament le même droit de veto qu'auraient l'Ontario et le Québec. M. Trudeau a déjà fait savoir qu'Ottawa rapatrierait unilatéralement l'AANB si les Premiers ministres provinciaux ne s'entendaient pas. Le geste pourrait même être annoncé dans le discours inaugural de la prochaine session du Parlement canadien, dès ce mois-ci.

"Le Québec est une société malade" — Roger Lemelin

QUEBEC (PC) — L'écrivain bien connu Roger Lemelin a déclaré, vendredi, que le Québec est une société malade où les chapelles prolifèrent, où existe un "chavignisme suicidaire" et où on préfère les centres d'achats aux valeurs religieuses et morales. Il a dit que la situation est suffisamment grave pour entraîner un "atroce pessimisme" parmi les gens réfléchis mais il y a des indices que les Québécois en ont soupé des fanatismes simplistes du "radicalisme stupide" et d'être manipulés par des prédateurs sociaux.



Roger Lemelin.

M. Lemelin, qui est président et éditeur du journal La Presse et membre canadien de l'Académie Goncourt, a formulé des remarques sévères, dans une allocution prononcée devant les Anciens de l'Université Laval. Il avait intitulé sa cause "Le Québec à vol d'oiseau". Il faut bien admettre, a-t-il souligné, que les problèmes de l'éducation, la baisse de la moralité publique, le désordre social ont commencé à apparaître massivement à la mort de Duplessis et "à une sorte d'exil des messieurs du Séminaire". "En 1960, a-t-il dit, le premier objectif était de se débarrasser du passé, de l'influence des curés d'abord, des frères, des sœurs et des anciens manuels scolaires. De nouveaux pouvoirs se sont installés et les bonzes qui symbolisaient l'ancienne culture ont été délogés. Les églises n'ont-elles pas été remplacées par une infinité de chapelles en général marquées par les procédés les moins estimables de la vie communautaire cléricale? C'est-à-dire le noyautage, le feutré de l'action lente en vue de la prise de contrôle par le sourire, l'obséquiosité, la patience, le pragmatisme sectaire, les compromis moraux au nom du pouvoir, au nom du bien commun et la solidarité mystérieuse, indéfectible entre les membres de ce genre de maquis qui a sur-

vécu aux plus grandes forces vives". M. Lemelin a dit que la radio et la télévision d'état, dont la vocation est d'unir le pays et de l'élever par des émissions de qualité, sont devenues par un fatal déroulement des événements et par le noyautage politique dont elles ont été victimes, "une force inouïe de division du pays et d'abâtissement collectif, en somme une entreprise de démolition de 300 ans d'histoire". Au nom du renouveau, certains hauts fonctionnaires de Radio-Canada, sans consulter les artistes et les écrivains ont non seulement brûlé les films des "Plouffe", écrit par M. Lemelin, mais aussi du Survenant, ce chef-d'oeuvre, de Cap-aux-Sorciers et de tant d'autres productions qui appartenaient aux archives nationales, a dit le conférencier. "Quelle étrange société qui semble aspirer à se casser intellectuellement pour mieux mourir". Il ne se passe de semaine, a-t-il ajouté, "où des hommes, des femmes de valeur, employés de cette tour de Babel, ne viennent lui dire leur frustration de voir leurs projets systématiquement mis de côté pour "favoriser ceux qui mettent en lumière notre grandiosement étriquée québecitude". Si les artistes sont lésés

faut d'autres, qu'ils traduisent dans un charabia démagogique qui ferait rire, si toute une génération d'enfants n'en était la victime, si des malades n'en voyaient leur vie abrégée, si l'équilibre social n'en était bouleversé". Même à partir de 1960, a dit M. Lemelin, le Québec est resté fidèle à sa grande marque de commerce: quand ça ne va pas, c'est toujours la faute des autres. "Ce furent jadis les Anglicans, puis les protestants, puis les communistes, puis Duplessis. Quel coup il nous a fait de mourir. Il ne nous restait plus de coupables. On s'en est vite trouvé d'autres. Tous ceux qui avaient accompli quelque chose avant 1960 ne valaient rien. Au diable la haute culture française et ses exigences trop difficiles". Il a ajouté que le plan matériel, le Québec, depuis 1960, a pris une apparence de grande prospérité. A Montréal, tout maintenant est tellement haut, bétonné et serré qu'on se demande où demeurent les gens qui travaillent dans ces blocs-khaus. Il faut maintenant prendre un taxi et un guide pour dénicher les parcs. Dans les villages et petites villes de province on voit de grosses voitures et des maisons à l'américaine qui font paraître plus belles les granges d'antan. Mais en dépit de ces apparences trompeuses, n'y a-t-il pas une majorité orgueilleuse mais pauvre que voile cette débauche de gaspillage? Heureusement, le fond véritable de nos pères était seigneurial. "C'étaient des aristocrates dans le plus noble sens du mot" et ce sont leurs valeurs fondamentales qu'il faut maintenant invoquer. "Ce qui nous intéresse c'est demain. C'est cette génération de jeunes qui montent, qui se fichent des frustrations idéologiques de tous nos médiocres défringués, et à qui nous avons le devoir de léguer en plus beau ce que nos pères nous ont légué: un certain art de vivre, de penser et d'être français".

Quant à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, elles réclament le même droit de veto qu'auraient l'Ontario et le Québec. M. Trudeau a déjà fait savoir qu'Ottawa rapatrierait unilatéralement l'AANB si les Premiers ministres provinciaux ne s'entendaient pas. Le geste pourrait même être annoncé dans le discours inaugural de la prochaine session du Parlement canadien, dès ce mois-ci.

Conférence inter-provinciale Entente sur un point, personne n'est d'accord

TORONTO (CP) — Selon le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, la poursuite aujourd'hui et demain, à Toronto, de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, représente la seule et dernière chance qu'ont ceux-ci de se mettre d'accord sur une stratégie commune visant à faire échec au projet fédéral de rapatriement de la constitution canadienne. M. Bourassa a fait cette déclaration tard jeudi soir, lors de son arrivée dans la Ville-Reine. Cette observation du chef du gouvernement québécois contraste avec l'optimisme mitigé, il est vrai, dont il avait fait preuve à la fin de la première partie de la conférence interprovinciale tenue au mois d'août dernier à Edmonton et à Banff, Alberta.

Au tout début de la conférence hier, à Toronto, M. Bourassa s'est refusé à tout autre commentaire sur les travaux de cette conférence. Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, attend que se manifeste publiquement le désaccord entre les premiers ministres provinciaux réunis en conférence à Toronto pour leur faire supporter l'odieuse d'un rapatriement unilatéral de la constitution canadienne. Telles sont les intentions que prête au chef du gouvernement canadien le ministre manitobain de l'Énergie et des Richesses naturelles, M. Sydney Greene. M. Greene a fait cette étonnante déclaration lorsque les délégués à la 17ème conférence annuelle des premiers ministres provinciaux se sont séparés hier midi à l'heure du lunch. Le ministre manitobain a remplacé au pied levé le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, qui aurait été indisposé au début de la conférence et qui aurait été contraint d'entrer dans un hôpital de Toronto.

Cette déclaration du ministre néo-démocrate du Manitoba est du reste le seul fait vraiment nouveau de cette deuxième partie de la conférence interprovinciale qui avait débuté, en août dernier, à Edmonton et à Banff, en Alberta. À l'exception du délégué manitobain qui s'est permis une déclaration fracassante, les premiers ministres provinciaux ont fait preuve depuis le début de la conférence hier matin, de la plus grande discrétion. Plus grande encore que celle qu'ils avaient démontrée en Alberta, lors de leur rencontre de l'été dernier. À la sortie de la salle de réunion d'ailleurs sévè-

rement gardée, les chefs des gouvernements provinciaux, assaillis par les journalistes n'ont généralement fait aucun commentaire, si non que de laisser paraître dans leurs yeux une lueur de pessimisme mal dissimulée, quant à l'issue de leurs pourparlers. Dans les milieux près de la conférence, on ne pouvait, hier après-midi, établir avec certitude ce sur quoi porte le désaccord entre les provinces qui souhaitent pourtant constituer un front commun contre le projet fédéral de rapatriement de la constitution. Il semble cependant que la question la plus délicate à résoudre est celle de la formule d'amendement du texte constitutionnel. Les observateurs dans la Ville-Reine s'inquiétaient par ailleurs de la décision de la conférence de ne pas émettre de communiqué commun hier soir, après la rencontre de l'après-midi. Les journalistes avaient été prévenus que le président de la conférence, M. Peter Lougheed, devait donner une conférence de nouvelles vers la fin de l'après-midi hier. Or, un communiqué laconique émis en milieu d'après-midi hier, prévenait la presse que cette conférence était annulée et reportée à aujourd'hui, 11 heures. Les observateurs se demandent ce que ce silence peut signifier: les premiers ministres sont-ils sur le point de s'entendre et se ménagent-ils quelques heures de réflexion avant d'affronter M. Trudeau? Au contraire, ne se trouveraient-ils pas dans l'impasse et la pénible obligation de trouver une élégante porte de sortie.

Formule Fulton-Favreau

Commentant les propos tenus jeudi au représentant du quotidien torontois Toronto Star par le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, selon lequel l'unanimité des provinces est un prérequis à toute modification de l'acte confédératif, M. Bourassa a observé que cette exigence correspond aux dispositions contenues dans la désormais célèbre formule Fulton-Favreau proposée aux provinces par l'ancien gouvernement libéral du premier ministre Lester B. Pearson. Cette formule avait été rejetée après l'opposition du Québec.

On ne sait pas comment ses collègues ont accueilli ses prétentions, eux qui n'ont aucune préoccupation d'ordre culturel, mais qui s'inquiètent plutôt de leurs problèmes financiers. Le premier ministre québécois utilise d'ailleurs des ruses de Sioux pour échapper aux journalistes qui voudraient bien en connaître davantage sur les positions du Québec. On ne sait pas comment ses collègues ont accueilli ses prétentions, eux qui n'ont aucune préoccupation d'ordre culturel, mais qui s'inquiètent plutôt de leurs problèmes financiers. Le premier ministre québécois utilise d'ailleurs des ruses de Sioux pour échapper aux journalistes qui voudraient bien en connaître davantage sur les positions du Québec. On ne sait pas comment ses collègues ont accueilli ses prétentions, eux qui n'ont aucune préoccupation d'ordre culturel, mais qui s'inquiètent plutôt de leurs problèmes financiers.

La Cour supérieure refuse d'interpréter la loi électorale

MONTREAL (PC) — La Cour supérieure refuse d'interpréter la loi électorale du Québec au chapitre lu lieu d'inscription des étudiants qui ne résident pas au domicile familial, de sorte que ces derniers, dont on évalue le nombre à 15,000 dans la province, devront se rendre dans leur famille pour voter si des élections générales sont appelées avant le 1er janvier 1977, date de la révision des listes électorales. Il y a une révision le 30 octobre, mais si les élections sont annoncées après cette date, il n'est plus possible de se faire inscrire car la loi interdit toute inscription par révision durant la période électorale. Or, le président des élections a fait savoir que, cette année, l'article 19F de la loi électorale, qui traite des inscriptions en dehors des résidences permanentes, serait appliqué à la lettre à savoir qu'il serait impossible de se faire inscrire dans un autre comté que celui de son domicile, à moins de profiter de la révision. Pour ce faire, il faudrait que les élections soient déclenchées avant la date du 30 octobre. Hier, Me Jean-H. Ga-

non, membre du comité juridique du Parti québécois, a plaidé sa requête en Cour supérieure pour obtenir un jugement déclaratoire établissant le droit de son client, un étudiant qui fréquente l'Université de Montréal, à s'inscrire dans le comté d'Outremont plutôt que dans le comté de Mégantic où est situé sa résidence familiale. Pas promulguée Le juge Anatole Lesyk a considéré qu'en vertu de la charte des droits de la personne, l'étudiant Pierre Pelletier aurait le droit de faire reconnaître son droit de vote par le tribunal mais comme la loi sur les droits de la personne n'a pas encore été promulguée à Québec, elle ne s'applique pas. D'autre part, aucune injustice n'a encore été commise par les énumérateurs puisque les élections ne sont pas déclenchées et, dès lors, selon le juge Lesyk, la Cour supérieure n'a pas droit de regard dans l'interprétation de la loi électorale. Ce droit de regard n'aurait seulement d'une application injuste de la loi.